



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La stratégie de la France dans *l'Indopacifique*

Sommaire

- 3 Avant-propos du président de la République
- 5 Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- 8 Première partie -
L'Indopacifique, espace de polarisation des tensions et des grands enjeux mondiaux**
- 9 1.1. Des équilibres géopolitiques en recomposition
- 11 1.2. Un axe structurant de l'économie mondiale
- 13 1.3. L'Indopacifique au cœur des enjeux mondiaux et des objectifs de développement durable
- 16 Deuxième partie -
La France et l'Indopacifique, présence et influence**
- 17 2.1. Les territoires d'outre-mer au cœur de la stratégie française
- 23 2.2. Le réseau de l'État et de ses opérateurs
- 24 2.3. La présence militaire et de sécurité
- 28 2.4. L'empreinte économique
- 32 2.5. Les partenariats d'éducation, de recherche et d'innovation
- 39 Troisième partie -
Les partenariats de la France dans l'Indopacifique**
- 40 3.1. Les partenariats stratégiques
- 43 3.2. Le partenariat avec l'ASEAN
- 47 3.3. Les actions de la France dans le Pacifique
- 51 3.4. Les actions de la France dans l'océan Indien
- 55 Quatrième partie -
Les objectifs et les actions de la France dans l'Indopacifique**
- 56 Pilier 1 : sécurité et défense
- 59 Pilier 2 : économie, connectivité, recherche et innovation
- 62 Pilier 3 : multilatéralisme et règle de droit
- 65 Pilier 4 : changement climatique, biodiversité, gestion durable des océans
- 69 Cinquième partie -
Le renforcement de l'engagement de l'Union européenne en Indopacifique**
- 70 5.1. Présence de l'UE dans la zone
- 72 5.2. Une stratégie européenne pour l'Indopacifique
- 76 Glossaire

Avant-propos du président de la République



La stratégie Indopacifique française, dont j'ai posé au printemps 2018 les principes et les lignes d'action, repose sur le constat des profondes transformations stratégiques en cours dans cet espace, et du rôle de la France grâce aux départements et collectivités d'Outre-mer. Plus de 1,6 million de nos concitoyens vivent dans ces territoires ultramarins tandis que les trois-quarts de la zone économique exclusive française – la deuxième au monde – se situent dans l'Indopacifique. Nos forces armées assurent dans la zone une présence forte de plus de 7 000 militaires, qui est essentielle pour défendre nos souverainetés et pour contribuer, en lien avec nos grands partenaires, à la sécurité régionale.

Pays de l'Indopacifique à part entière, la France veut également être une puissance stabilisatrice, qui porte les valeurs de liberté et de respect du droit. Notre ambition est d'apporter des solutions aux défis sécuritaires, économiques, sanitaires, climatiques et environnementaux auxquels les pays de la zone sont confrontés. La stratégie Indopacifique française, qui traduit ces objectifs en actions concrètes, repose sur quatre grands piliers.

Nos actions se déclinent d'abord dans le domaine de la sécurité et de la défense. Nous voulons que l'Indopacifique demeure un espace ouvert et inclusif, avec des souverainetés respectueuses les unes des autres. Dans cette zone qui constitue l'épicentre du commerce maritime mondial et où des tensions se développent autour des frontières maritimes, il est fondamental d'assurer la liberté de navigation et de survol, en parfaite conformité avec la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Le second grand axe est économique et il concerne en particulier la connectivité des infrastructures physiques et numériques, secteurs où les besoins des pays de l'Indopacifique sont colossaux. Là encore, la promotion et le respect des normes internationales, notamment en matière commerciale, constituent une priorité.

Le troisième pilier consiste à promouvoir un multilatéralisme efficace, fondé sur la règle de droit et le refus de la coercition. Le multilatéralisme, qui engage l'ensemble des acteurs, est le meilleur cadre pour réduire les tensions et favoriser

des approches coopératives, au-delà de toute logique de blocs. La nécessité de travailler ensemble a été particulièrement mise en évidence par la pandémie COVID-19. Nous ne pourrons réussir que collectivement face aux nouveaux défis de la santé mondiale qui se posent dans l'Indopacifique avec une particulière acuité.

Notre engagement en faveur des biens communs est la quatrième composante essentielle de notre stratégie. C'est dans l'espace Indopacifique que se joue en grande partie notre capacité à être au rendez-vous des exigences élevées qui sont les nôtres en matière de climat et de biodiversité. La France porte donc dans cette partie du monde une diplomatie environnementale ambitieuse, en mobilisant ses partenaires autour d'initiatives concrètes en faveur de la transition énergétique, de la protection de la biodiversité, de la gestion durable des océans.

Enfin, l'Indopacifique doit être une des principales priorités de notre agenda européen. Une présence européenne renforcée permettra de mieux répondre aux enjeux de cette vaste région, dans laquelle l'Union européenne a déjà noué des partenariats solides. Je me réjouis de l'adoption d'une stratégie européenne ambitieuse pour l'Indopacifique.

Beaucoup d'initiatives ont été développées depuis trois ans, et nos partenariats avec les pays de la zone ont atteint un niveau de coopération inédit. Mais il reste beaucoup à accomplir. Notre vocation est de contribuer à faire de l'Indopacifique un espace libre, sûr et ouvert, ambitieux sur le plan des océans, du climat et de la biodiversité, intégré sur le plan des infrastructures et des échanges humains. Vous pouvez compter sur l'engagement profond de la France. Nous continuerons à jouer pleinement notre rôle pour contribuer à la stabilité de ce nouvel espace stratégique, qui est au cœur des grands défis mondiaux.



Emmanuel Macron

Président de la République française

Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



Parce que l'Indopacifique est en passe de devenir le nouveau centre de gravité stratégique mondial et parce que les défis sécuritaires, économiques, technologiques et environnementaux qui s'y font jour sont aussi les nôtres, la France et l'Union européenne ont, dans cette région, des intérêts à défendre, des valeurs à porter et des partenariats à construire.

C'est l'une des priorités de l'action européenne et internationale de notre pays, désormais reconnu comme une nation à part entière de l'Indopacifique, non seulement pour nos départements et collectivités d'outre-mer et notre présence militaire permanente, mais aussi pour notre capacité à aller au-devant de nos partenaires et de leurs besoins de coopération, grâce à un réseau exceptionnel de postes diplomatiques et consulaires, d'opérateurs de l'État, d'établissements d'enseignement supérieurs et d'instituts de recherche scientifique.

Depuis le discours fondateur prononcé par le président de la République à Sydney en mai 2018, nous nous sommes employés à rassembler et à agir.

Dans cet espace marqué par la polarisation et la montée des tensions, nous avons proposé à nos partenaires d'avancer, avec nous, sur la voie d'une coopération multilatérale fondée sur le droit et respectueuse de toutes les souverainetés. Cette approche correspond manifestement aux aspirations des principaux pays de la région, avec lesquels nous n'avons eu de cesse de renforcer nos liens, sur la base de visions convergentes et d'intérêts partagés. Nous avons également commencé à intensifier notre coopération avec les organisations régionales, en particulier l'ASEAN, qui a vocation à demeurer au cœur de la construction d'une Asie multipolaire et dont nous sommes fiers d'être désormais un partenaire de développement.

Grâce à ces partenariats, nous avons pu multiplier les actions concrètes pour renforcer la stabilité de l'Indopacifique, contribuer au règlement des crises régionales, promouvoir la règle de droit et les normes internationales, assurer un développement économique équilibré et durable, favoriser le déploiement d'infrastructures de qualité et œuvrer à la préservation de nos biens communs :

le climat, l'environnement et la biodiversité, la santé, les ressources marines et la sécurité maritime, l'éducation et le numérique.

Nous avons également accompagné la projection de nos entreprises vers l'Indopacifique, convaincus qu'elles peuvent contribuer à cette dynamique de progrès, en s'engageant sur des marchés qui offrent un immense potentiel de croissance.

Enfin, nous avons plaidé pour que l'Union européenne joue pleinement le rôle qui doit être le sien dans l'Indopacifique, en tirant toutes les conséquences de la bascule géopolitique qui s'y dessine et en mobilisant davantage ses instruments de coopération. L'adoption d'une Stratégie européenne pour l'Indopacifique a couronné nos efforts.

Cet intense travail diplomatique, dont le présent document présente les premiers résultats, va naturellement se poursuivre et s'amplifier, notamment dans le cadre de notre présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022.

Une part considérable des équilibres du monde de demain se joue aujourd'hui dans l'Indopacifique. Nous sommes déterminés à être bien présents à ce rendez-vous historique. 



Jean-Yves Le Drian

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française



▲ Visite d'État du président de la République en Inde (mars 2018).



© Soazig de la Moissonniere, Philippe Servent/Présidence de la République

Première partie -

L'Indopacifique, espace de polarisation des tensions et des grands enjeux mondiaux

Les grands principes et les objectifs de la stratégie de la France pour l'Indopacifique ont été énoncés dans les discours fondateurs prononcés par le président de la République : en Inde (mars 2018), à Sydney et à Nouméa (mai 2018), lors de la Conférence des ambassadeurs et ambassadrices le 27 août 2019, et à Saint-Denis de la Réunion le 23 octobre 2019 (sommet Choose La Réunion). L'approche française exposée par le Président vise au maintien d'un espace ouvert et inclusif, libéré de toute forme de coercition et fondé sur le respect du droit international et du multilatéralisme, qui s'étend des côtes orientales de l'Afrique jusqu'au Pacifique. Le Président a rappelé l'importance des grands partenariats de la France et souligné le rôle que jouent ses départements et collectivités d'outre-mer de l'océan Indien et du Pacifique dans la coopération régionale. La stratégie française dans l'Indopacifique vise à apporter une réponse aux menaces, traditionnelles et non traditionnelles, qui pèsent sur la région. •

1.1. Des équilibres géopolitiques en recomposition

L'Indopacifique est aujourd'hui le théâtre de profondes évolutions stratégiques. La montée en puissance et les revendications territoriales de la Chine, exprimées de façon chaque fois plus appuyée, l'intensification de la compétition sino-américaine, les tensions à la frontière sino-indienne, dans le détroit de Taïwan et dans la péninsule coréenne, modifient les équilibres régionaux et rendent l'équation stratégique plus complexe. S'ajoutent à cela des menaces transnationales persistantes, telles que la piraterie, le terrorisme, les trafics (stupéfiants, pierres et bois précieux, espèces protégées, etc.), la pêche illicite, non réglementée et non déclarée, et des crises de prolifération non résolues, ainsi que les conséquences désastreuses du dérèglement climatique, dont les effets se font déjà ressentir en matière de sécurité. Toutes ces évolutions ont des répercussions directes sur l'ensemble de la zone, y compris sur les territoires français.

Dans cet espace qui concentre 7 des 10 plus importants budgets de défense au monde, l'accentuation des déséquilibres stratégiques et militaires constitue une

menace dont les conséquences sont globales, et pourraient ainsi impacter directement l'Europe : 30 % du commerce entre l'Asie et l'Europe passe par la mer de Chine méridionale. La majorité des États de l'Indopacifique se réarme depuis plus d'une décennie. Conjugée au progrès des technologies, cette tendance durcit l'environnement opérationnel et porte en germe la rupture des équilibres régionaux, mais aussi mondiaux.

Les océans, au cœur des tensions

L'Indopacifique est caractérisé par sa dimension maritime. Le transit maritime représente 90 % des échanges commerciaux mondiaux, et les océans sont des espaces stratégiques cruciaux pour garantir les approvisionnements commerciaux et énergétiques. La sécurisation des voies maritimes est donc une priorité absolue. La mobilisation internationale autour de la lutte contre la piraterie somalienne au tournant des années 2010 a été la première illustration d'une nécessaire réponse multilatérale à ces menaces. Aujourd'hui, les efforts se concentrent également sur la lutte contre les trafics de drogue, d'armes

et de personnes, et sur le contrôle de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, une pratique en plein essor, instrumentalisée par certains États à des fins déstabilisatrices.

Ces menaces non traditionnelles sur la sécurité se superposent aux différends sur les frontières et délimitations maritimes qui génèrent de fortes tensions entre les États, notamment en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale. S'agissant de la liberté de navigation dans les détroits internationaux, la France s'oppose à toute tentative de fait accompli, de modification unilatérale des dispositifs existants et de contestation du droit international par l'utilisation de la force.

Préserver un ordre international respectueux du droit par une action fondée sur le multilatéralisme

Les États-Unis et la Chine sont engagés dans une compétition stratégique mondiale dont les principaux champs d'interaction sont situés dans l'Indopacifique. D'abord économique

et technologique, cette rivalité s'est étendue au domaine militaire et déterminera, à moyen terme, la plupart des enjeux stratégiques régionaux. La compétition stratégique sino-américaine et le comportement de certains acteurs régionaux, qui privilégient les arrangements bilatéraux et les rapports de force afin de faire prévaloir leurs seuls intérêts nationaux, contribuent au délitement de l'ordre international, alors que les défis globaux exigent plus de coopération de la part des États. Les risques d'escalade non maîtrisée sont importants dans cette région dépourvue de mécanismes de règlement des crises. Conformément aux principes et aux valeurs qui caractérisent son engagement international, la France œuvre en faveur d'un ordre international multilatéral et fondé sur le droit. Elle partage cet objectif avec ses principaux partenaires en Indopacifique.

1.2. Un axe structurant de l'économie mondiale

Un fort potentiel économique

En deux décennies, la zone indopacifique est devenue le nouveau moteur de la croissance économique mondiale. Comptant six membres du G20, l'Indopacifique génère aujourd'hui près de 40 % de la richesse globale. Selon le FMI, l'Indopacifique pourrait représenter plus de 50 % du PIB mondial en 2040, et ses marchés, 40 % de la consommation globale.

Malgré l'hétérogénéité économique interne de la zone, celle-ci est caractérisée par une importante intégration régionale. Grâce à des chaînes de valeur de plus en plus concentrées, 60 % des échanges commerciaux asiatiques sont intrarégionaux. 70 % des financements pour les start-up asiatiques proviennent de l'intérieur de la région. L'accord de libre-échange RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), signé en novembre 2020 entre 15 États (10 pays de l'ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande) va renforcer encore davantage l'intégration régionale, qui est également pour les États un facteur de résilience face aux chocs économiques mondiaux.

La croissance de la zone indopacifique s'appuie en particulier sur le dynamisme des classes moyennes, qui représenteront bientôt 3 milliards de personnes en Asie. Ces populations, demandeuses de biens haut de gamme et de services de qualité, sont mobiles, connectées et de plus en plus citadines (21 des 30 plus grandes villes de la planète se trouvent en Asie). Ces écosystèmes urbains sont aussi des laboratoires d'innovation où se construit la ville du futur, plus inclusive et plus durable. L'Indopacifique présente de grandes opportunités pour les entreprises françaises, y compris celles du secteur de la défense, alors que cette région est devenue première importatrice mondiale d'équipements militaires.

La connectivité, un enjeu majeur

Le rapide développement économique de cette région engendre des besoins en investissements considérables. C'est particulièrement le cas dans le domaine des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications, secteurs où les entreprises françaises disposent de compétences prouvées. La question des infrastructures fait l'objet

d'une compétition aiguë dans l'ensemble de la zone, au regard notamment du projet chinois des nouvelles routes de la soie (Belt and Road Initiative). La France soutient un ensemble de normes et de standards, et le déploiement d'outils multilatéraux en matière de financements d'infrastructures de qualité, notamment dans le cadre du G20, afin de promouvoir la protection de l'environnement, l'inclusion sociale, le respect des règles de concurrence, la transparence et la soutenabilité budgétaires pour éviter les dettes publiques cachées ou non soutenables. À l'échelle de l'Union européenne, la stratégie de connectivité UE-Asie et la stratégie Global Gateway appuient la même exigence normative. La France œuvre, avec ses partenaires européens, pour le maintien d'une connectivité aérienne directe de bon niveau entre l'Europe et l'Asie, mise à mal par certains transporteurs aériens qui assurent des services indirects entre les deux régions via leurs plateformes de correspondances situées dans des pays tiers bénéficiant d'une localisation géographique favorable.

Un espace à la pointe de l'innovation, notamment numérique

Les gouvernements de la zone soutiennent activement la recherche et le développement de nouvelles technologies de pointe, ainsi que la numérisation de leurs institutions. Aujourd'hui, la moitié des utilisateurs d'Internet se trouve en Asie. Cet énorme réservoir de consommateurs du numérique stimule l'innovation et les investissements dans ce secteur. La région est non seulement la bénéficiaire mais également l'émettrice de plus de la moitié des investissements mondiaux. Alors que la crise de la Covid-19 accélère la transition numérique à l'échelle planétaire, les secteurs de la communication, des soins de santé numériques, des paiements mobiles et du commerce en ligne ont connu une croissance exponentielle dans l'espace indopacifique. L'Asie domine les marchés de la réalité virtuelle, des véhicules autonomes, des imprimantes 3D, de la robotique, des drones et de l'intelligence artificielle.

1.3. L'Indopacifique au cœur des enjeux mondiaux et des objectifs de développement durable

Les conséquences du dérèglement climatique

L'Indopacifique est l'une des régions du monde les plus directement concernées et affectées par les enjeux environnementaux et par le dérèglement climatique. La France soutient une haute ambition en matière de climat, et l'Indopacifique est une zone prioritaire pour les actions qu'elle mène avec ses partenaires. En 2019, les émissions de CO² de la zone représentaient 45 % du total mondial, dont 30 % pour la Chine. Parmi les 10 plus grands émetteurs de gaz à effets de serre, 5 se situent en Indopacifique : la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et l'Indonésie.

La fréquence des catastrophes naturelles s'est beaucoup accélérée depuis quelques années dans la zone. Les phénomènes climatiques extrêmes engendrés par le réchauffement climatique et la dégradation des écosystèmes affectent fortement les pays en développement, qui manquent de moyens pour faire face à de tels événements. Comme indiqué dans la déclaration de Boé, les modes de vie et identités des États insulaires des deux océans sont particulièrement vulnérables aux effets du changement

climatique ainsi qu'aux risques de détérioration des écosystèmes. Ces catastrophes accroissent la vulnérabilité des populations et constituent un risque sécuritaire important. Selon l'ONU, la région indopacifique sera la plus touchée par le phénomène des déplacés climatiques, et jusqu'à 80 % de ces migrations auront lieu dans cette région du monde.

La richesse de la biodiversité menacée

L'Indopacifique abrite les réserves de biodiversité les plus riches et les plus fragiles de la planète. Près de la moitié des zones critiques de biodiversité se trouvent dans cette zone, où la déforestation atteint des seuils critiques. En lien avec ses partenaires, la France développe des actions en faveur de la protection des océans et des forêts, et de la compréhension des liens entre la biodiversité et les risques sanitaires.

La protection des océans est essentielle pour les pays de l'Indopacifique qui dépendent des ressources marines. Plus de 85 % des populations travaillant dans les secteurs de la pêche ou de l'aquaculture résident en Asie.

Dans le Pacifique Sud, plus de la moitié des espèces de poissons est pêchée à des niveaux non durables. La pollution des océans par le plastique est un autre fléau pour la biodiversité marine : les cinq pays qui contribuent le plus à ce phénomène se trouvent en Asie.

Les besoins croissants en matière de santé

En matière de santé, les besoins augmentent alors que les populations de la zone vieillissent sous l'effet de la transition démographique et de l'amélioration des systèmes de santé. D'ici 2050, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans va doubler dans le monde, et les deux tiers de cette hausse seront dus à l'Asie. Les maladies infectieuses continuent de se propager, et l'urgence d'investir dans la recherche et la production de vaccins et autres technologies pharmaceutiques complexes a été particulièrement démontrée à travers la pandémie de Covid-19. Pour répondre à ces besoins, la France peut s'appuyer sur l'expertise reconnue de son réseau de recherche et sur ses partenariats bilatéraux.

La protection des droits de l'homme

Dans un contexte mondial marqué par la remise en cause de l'universalité des droits humains, la France soutient la protection de ces valeurs dans le cadre de son engagement pour le respect du droit. Via son aide publique au développement, elle s'est engagée à ce que les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains dans leur mise en œuvre, et tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains. Elle favorise des projets et programmes d'éducation aux droits humains, d'égalité entre les femmes et les hommes, de protection des défenseurs des droits, d'accès au droit et à la justice. Elle analyse de façon constante l'évolution de la situation des droits de l'homme dans la zone indopacifique et utilise, pour évoquer les violations et les cas les plus préoccupants, le dialogue politique qu'elle entretient avec les pays de la région, ainsi que les actions menées dans les enceintes multilatérales, notamment au sein de la Commission des droits de l'homme (CDH) de l'ONU.



▲ À travers le dispositif permanent ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), les forces armées de la Nouvelle-Calédonie s'exercent annuellement à des scénarios de sauvetage maritime de grande ampleur.

Deuxième partie -

La France et l'Indopacifique, présence et influence



© FANC

2.1. Les territoires d'outre-mer au cœur de la stratégie française

Avec ses territoires ultramarins, la France est une nation de l'Indopacifique. Lors de ses visites en Nouvelle-Calédonie (mai 2018) à la Réunion (octobre 2019) et en Polynésie (juillet 2021), le président de la République a souligné le rôle essentiel que jouent les territoires dans la stratégie française, à travers la coopération régionale.

La France est le seul pays de l'UE qui compte des territoires dans l'Indopacifique : La Réunion et Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis et Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'ensemble de ces territoires représente une population de 1,65 million d'habitants (plus d'un million pour les deux départements de l'océan Indien). Cette présence dans les deux océans confère à la France la seconde zone économique exclusive (ZEE) mondiale (10,2 millions de km²), Plus de 90 % de la ZEE française se trouve dans l'Indopacifique, dont 60 % environ dans le Pacifique, majoritairement autour de la Polynésie française. La France est le seul État membre de l'UE activement présent

dans la zone, y compris avec des moyens militaires permanents (FAZSOI à la Réunion, FANC en Nouvelle-Calédonie et FAPF en Polynésie française) regroupant plus de 7 000 militaires.

Dans le cadre de l'accord de Nouméa de 1998, une troisième consultation référendaire sur la question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie s'est tenue le 12 décembre 2021. Après les référendums des 4 novembre 2018 et 4 octobre 2020, les Calédoniens se sont prononcés une nouvelle fois contre l'accès à la pleine souveraineté et à l'indépendance. Conformément aux engagements pris le 1^{er} juin 2021, une période de transition de dix-huit mois s'est ouverte au lendemain de la troisième consultation pour bâtir un projet commun pour la Nouvelle-Calédonie et conforter sa place dans cette région de l'Indopacifique.

Missions de souveraineté et renforcement des territoires français

La protection des ressortissants et des espaces souverains français, en particulier les ZEE, est une des fonctions

stratégiques assurée par l'État français, qui se décline de manière particulière dans l'Indopacifique.

La mise en œuvre de la stratégie dans l'Indopacifique vise à répondre aux préoccupations et aux besoins des territoires. Dans cette perspective

d'intégration régionale de nos territoires, les priorités sont orientées vers :

- les aides au renforcement des échanges économiques et éducatifs avec les pays de la zone ;
- le développement du potentiel d'attractivité et d'innovation des

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, MOTEUR DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENARIAT DANS LE PACIFIQUE

Pacific Business Day - La première édition de ce forum de l'économie a rassemblé, en 2018, à la présidence de la Polynésie française, les représentants des institutions des pays du Pacifique et les personnalités du monde de l'entreprise. L'objectif de cette rencontre était de construire, pour le Pacifique Sud, les fondements d'une plateforme économique favorisant les échanges directs entre les partenaires, à travers la mise en valeur du savoir-faire, de la production et des spécificités des ressources de chaque pays ainsi que des difficultés communes. Placé sous l'égide de la Représentation patronale du Pacifique Sud, cet événement, qui a accueilli des chefs d'entreprise et hommes politiques de 15 pays du Pacifique et 70 invités internationaux, devrait se tenir tous les trois ans à Papeete.

Tech4Islands Awards- Le concours Tech4Islands Awards est organisé depuis 2019 par la French Tech Polynésie à l'échelle océanienne, ultramarine et internationale. Il s'agit du seul concours de l'innovation, organisé par et pour les îles, destiné à faire émerger des solutions innovantes « Tech for Good » écologiques et durables pour les îles et pour la planète. La coconstruction de ce concours avec l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'entreprise en Polynésie est essentielle afin de promouvoir les solutions innovantes et adaptées permettant de renforcer la résilience des sociétés, des économies et des écosystèmes insulaires. La 2^e édition du concours en 2020 a reçu 186 propositions en provenance de 37 pays et territoires. •

territoires, notamment dans les domaines de l'économie maritime, des énergies nouvelles et du numérique ;

- la valorisation, à travers des coopérations régionales, de l'expertise des opérateurs et des centres de recherche locaux, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de protection de la biodiversité et de gestion durable des ressources marines.

Le rôle des départements et collectivités d'outre-mer dans la stratégie de la France pour l'Indopacifique

L'importance des territoires français dans la stratégie pour l'Indopacifique repose sur :

- **leur position stratégique**, l'importance de leur domaine maritime et des ressources qu'il contient, réserves halieutiques et ressources minérales notamment. Les territoires français ont

LA RÉUNION ET MAYOTTE, AU CŒUR DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Réunion, de par sa géographie exceptionnelle et sa biodiversité, fait l'objet de reconnaissances mondiales. L'île constitue un lieu privilégié (« hotspot ») de la biodiversité mondiale, 60 % de son territoire est classé au patrimoine naturel de l'UNESCO. Le développement durable est en bonne voie : 35 % de son électricité provient des énergies renouvelables. L'économie bleue doit devenir un des moteurs de la croissance de l'île (grand port maritime, liaisons maritimes entrantes et sortantes). Pour l'ensemble de ces raisons, La Réunion a vocation à contribuer

au développement durable de la planète, et à partager des expériences réussies.

Mayotte, située à mi-chemin entre les côtes africaines et Madagascar, à l'entrée du canal du Mozambique, est entourée d'une ceinture de corail qui en fait l'un des plus grands lagons du monde. Parfaitement adapté au développement de l'aquaculture, le lagon abrite aussi certaines espèces vulnérables, telles les tortues marines. Cinq zones protégées relèvent du parc naturel marin de Mayotte. •

le potentiel de devenir des « vitrines » de l'économie bleue dans leur environnement régional ;

→ **leur rôle actif dans la coopération régionale** : les territoires français sont

au cœur de problématiques régionales essentielles, comme la défense et la surveillance des espaces maritimes, la lutte contre la pêche illégale, la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique,

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, ENGAGÉE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

En Nouvelle-Calédonie, le réseau d'acteurs français de la recherche est très étendu, avec une implantation de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), de l'IFREMER, de l'institut Pasteur, et de nombreux autres laboratoires et consortiums, français et calédoniens, ainsi que d'une université. La flotte océanographique française parcourt également le Pacifique avec son navire *l'Alis*, qui permet d'enrichir chaque année la connaissance sur la biodiversité et les changements climatiques dans la région.

La culture océanienne ainsi que l'attachement du territoire à sa biodiversité sont au cœur de la politique calédonienne de rayonnement régional. Au-delà de son statut de territoire aux ressources stratégiques en nickel importantes, la Nouvelle-Calédonie a pour objectif de devenir un pôle maritime et

d'être pionnière en matière de protection, de valorisation et d'exploitation durable de son environnement marin. Les ressources énergétiques renouvelables de la Nouvelle-Calédonie constituent également un réel atout à développer pour l'archipel afin de devenir pionnière en la matière dans la région. Le territoire soutient par ailleurs l'innovation dans tous les secteurs et dispose d'un réseau d'entreprises ambitieuses aspirant à rayonner grâce à leur expertise spécifique et novatrice. Certaines ont récemment bénéficié d'une labellisation French Tech et d'autres portent un large projet lauréat Territoire d'innovation à échelle régionale. Ce dernier propose, par exemple, de développer des sentinelles mobiles sous-marines, appelées « Rémoras », permettant de réaliser des analyses de la qualité de l'eau dans le cadre de suivis environnementaux. •

la protection de la biodiversité, le développement durable et la transition énergétique, l'accès à la recherche et l'innovation, l'investissement dans les technologies du futur. Sur tous ces sujets, les départements et collectivités d'outre-mer constituent les points d'appui de nos coopérations régionales ;

- **l'existence d'un réseau très étendu d'opérateurs et d'instituts et centres de recherche** (IRD, IFREMER, AFD, institut Pasteur), qui constitue un atout pour promouvoir des coopérations régionales, notamment en matière de protection de la biodiversité, de gestion des ressources marines et de santé ;
- **leur rôle moteur pour la transition écologique**, en tenant compte des spécificités insulaires en termes de mobilités, d'autonomie énergétique et alimentaire, de traitement des déchets, d'approvisionnement en eau ;
- **la dimension européenne** enfin : la France veille à ce que la présence de ses départements et collectivités soit une partie intégrante de la stratégie de l'Union européenne pour l'Indopacifique. Elle encourage

en particulier le développement de coopérations entre l'UE ou ses États membres avec les instituts de recherche et universités présents dans ses territoires. Les territoires français auraient vocation à devenir des « têtes de pont » pour les actions de l'UE dans la région.

UN RÉSEAU INDOPACIFIQUE D'AIRES MARINES PROTÉGÉES DE PLUS DE 3 MILLIONS DE KM²

Lors du One Ocean Summit le 11 février 2022, le président de la République a annoncé la création de la réserve naturelle des Terres australes françaises (TAF), qui permet à la France de passer de 23,4 % à près de 33 % de couverture en aires marines protégées (AMP) des espaces sous juridiction nationale.

La réserve naturelle nationale (RNN) des TAF (îles de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) s'étend désormais sur près de 1,6 million km², soit 15 % du domaine maritime français. L'extension de la RNN s'accompagne également de la délimitation d'une zone de protection renforcée. Les TAF constituent des sanctuaires de biodiversité qui recèlent un patrimoine naturel exceptionnel (première population mondiale de manchots royaux, espèces endémiques, etc.). Ces zones de forte productivité primaire agissent également comme des « puits de carbone ».

La mobilisation de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie

Depuis 2018, la Polynésie française a mis en place une aire marine gérée visant l'exploitation durable des ressources marines sur l'ensemble de la zone économique exclusive (4,5 millions de km²).

Lors du One Ocean Summit, le président de la Polynésie française s'est engagé à

constituer un réseau d'AMP au sein de l'aire marine gérée polynésienne, avec d'ici 2030 :

- la création d'une réserve de biosphère dans l'archipel des Australes ;
- la création de sites marins aux Marquises dans le cadre de l'inscription de l'archipel sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- enfin la création d'une AMP baptisée « Rahui Nui » de 500 000 km² dans la partie Est de la ZEE de Polynésie française (Australes – Est Gambier).

Cet engagement de la Polynésie française vient renforcer les démarches de création d'AMP dans le Pacifique français. En 2014 le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a créé le parc naturel de la mer de corail sur 1,3 million de km², qui protège de nombreux écosystèmes essentiels à la région, dont des récifs coralliens en réserves intégrales.

Ainsi en février 2022, le réseau Indopacifique d'AMP françaises couvre plus de 3 millions de km² (1,6 million de km² pour la RNN des TAF, 1,3 million pour le parc naturel de la mer de Corail, 44 000 km² pour la réserve naturelle des îles Glorieuses et 68 000 km² pour le parc naturel de Mayotte). D'ici fin 2030, il pourrait atteindre plus de 3,5 millions de km² grâce à l'engagement de la Polynésie française. •

2.2. Le réseau de l'État et de ses opérateurs

Dans la zone indopacifique, le réseau de l'État français comporte 25 ambassades, dont certaines ont un champ géographique élargi, assurant une représentation auprès de 39 États au total. S'y ajoutent 14 consulats généraux et 2 bureaux de représentation (Taïwan et Corée du Nord).

Dans les territoires français, l'État est représenté par 2 haut-commissariats (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie), 2 préfetures (La Réunion et Mayotte), l'administration supérieure des îles de Wallis et Futuna et l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Le réseau des opérateurs de l'État comprend 24 bureaux de Business France, chargés d'accompagner les entreprises françaises à l'international et les entreprises étrangères pour leurs investissements en France, et 10 bureaux d'Atout France, qui assurent la promotion de l'offre touristique française à l'international. L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) gère 96 établissements dans la zone. L'Institut français, qui assure le rayonnement de la culture française

à l'étranger, est implanté dans 35 pays. L'Agence française de développement (AFD) couvre pour sa part 24 pays de l'Indopacifique et accompagne également les territoires d'outre-mer en étant présente à La Réunion, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Parmi les autres opérateurs présents dans la zone doivent être mentionnés également les organismes de recherche (*voir partie 2.5*), ainsi qu'Expertise France, qui conçoit et met en œuvre des projets internationaux de coopération technique, France Volontaires, qui oriente les candidats aspirant à un engagement solidaire international, et Campus France, qui accompagne les étudiants étrangers dans leurs parcours en France.

2.3. La présence militaire et de sécurité

La France maintient un dispositif militaire permanent en Indopacifique, réparti en cinq commandements supérieurs couvrant l'ensemble de la zone. Les implantations de ces forces de souveraineté et de présence¹ constituent la clé de voûte de l'action de défense française dans la région. Elles sont centrales dans la mise en œuvre de coopérations, par leur participation à un large nombre d'opérations conjointes et de formations. Elles jouent également un rôle de premier plan en matière d'évacuation des ressortissants français et d'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle (HADR).

Les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) constituent une plateforme de projection de forces dans cette région soumise aux dynamiques de la compétition stratégique, où alliés et partenaires possèdent peu de capacités d'action. Dans le Pacifique Sud, les forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) et les forces armées en Polynésie française (FAPF) permettent à la France d'assurer la sécurité de ses territoires, de sa ZEE et de ses espaces aériens souverains. Cette capacité de

protection et de surveillance est étendue, en vertu de leur zone de responsabilité permanente, aux approches territoriales de la Mélanésie et de la Polynésie. Ces dispositifs contribuent à la réalisation de missions d'envergure régionale, au-delà des zones souveraines, en coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et au profit des États insulaires.

Un réseau de 18 missions de défense dirigées par des attachés de défense, accrédités dans 33 pays, et d'une quinzaine d'officiers de liaison et de coopération assure un maillage géographique permettant de veiller à la protection et à la sécurité des ressortissants et des territoires français et de mettre en œuvre les activités de coopération de défense.

Enfin, le réseau des services de sécurité intérieure, composé de 7 attachés, conduit et développe les actions de coopération de sécurité bilatérales, multilatérales et régionales avec 27 pays de la zone dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la criminalité organisée ainsi que ceux relatifs à la sécurité civile et à la gestion de crise.

¹ Trois forces de souveraineté (FAZSOI, FANC, FAPF) et deux forces de présence (FFEAU, FFDJ) composant un ensemble de 7 000 militaires et d'unités des trois armées.

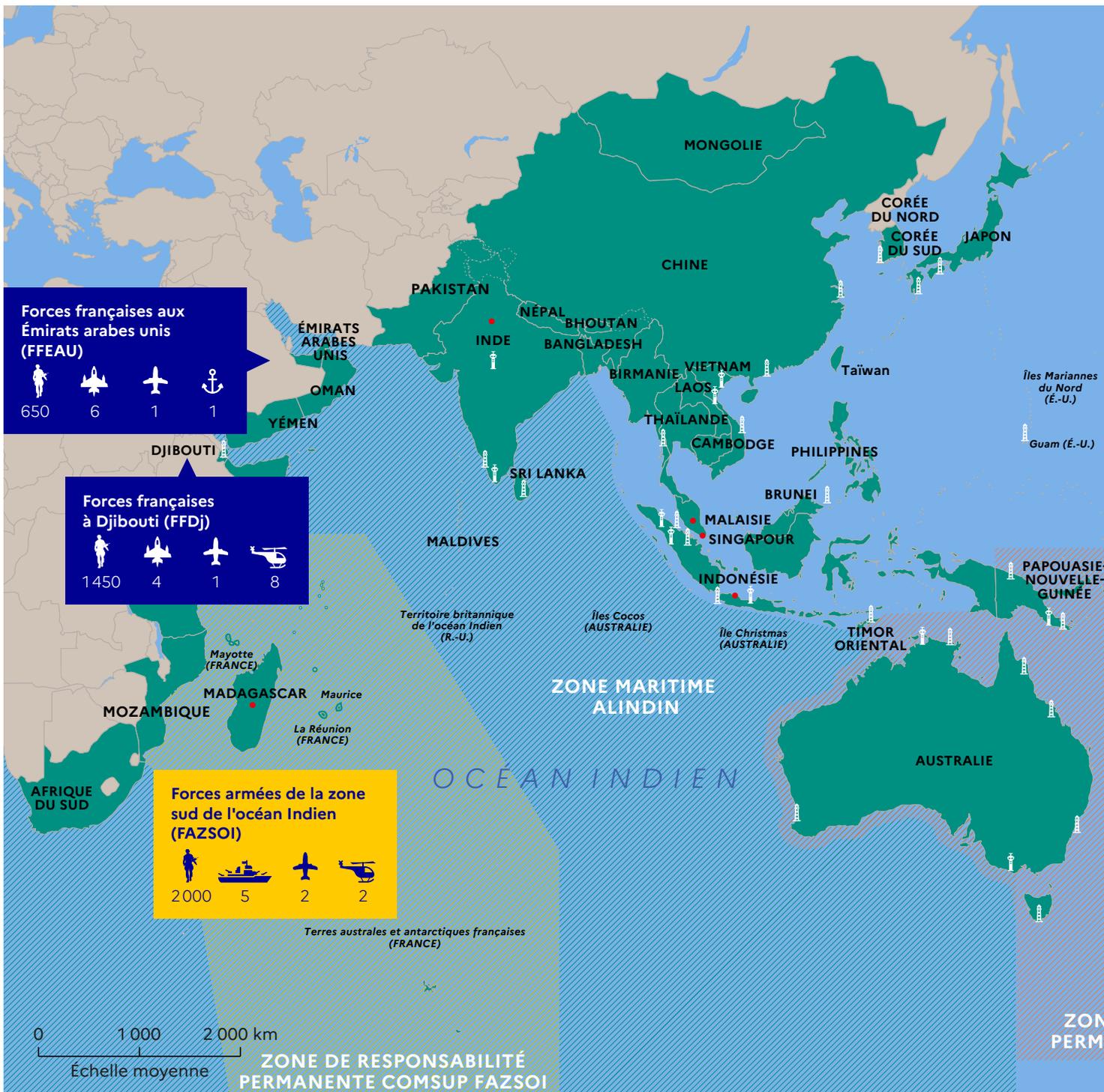
LES DÉPLOIEMENTS DES FORCES ARMÉES FRANÇAISES DANS L'INDOPACIFIQUE

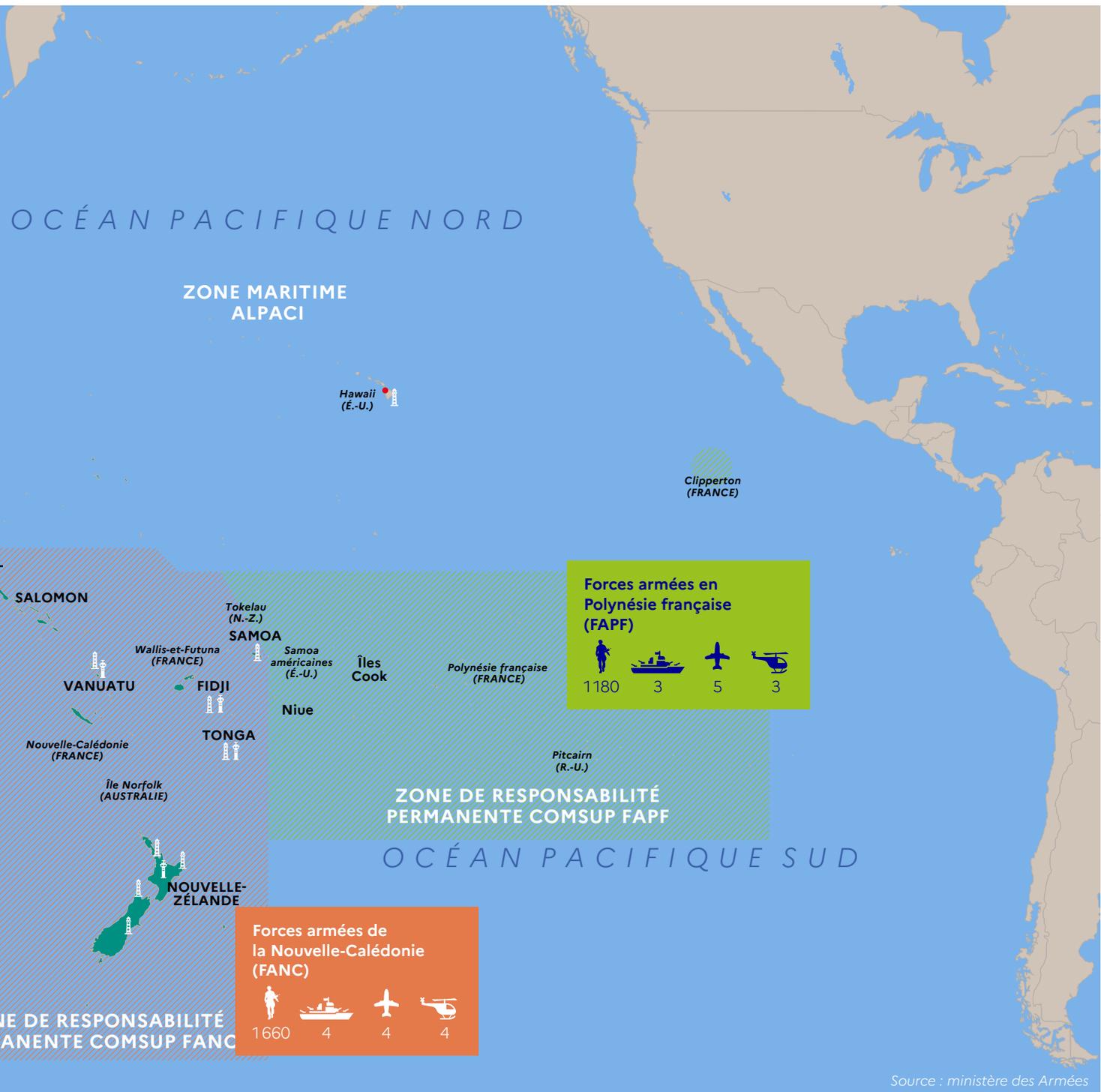
Le dispositif permanent est ponctuellement renforcé par le déploiement de bâtiments et d'aéronefs depuis la métropole. À la suite du déploiement du groupe aéronaval en 2019, la mission *Marianne* (déploiement du sous-marin nucléaire d'attaque *L'Émeraude* et du bâtiment de soutien *La Seine* en 2021) a démontré la capacité de la France à déployer des moyens stratégiques loin du territoire métropolitain et sur de longues durées, en dépit des difficultés imposées par la crise sanitaire. L'armée de l'Air et de

l'Espace renforce également sa présence dans la région, en complément de sa contribution aux missions des forces de souveraineté, à travers sa participation aux exercices multinationaux dans la région et aux déploiements de longue distance, tels que les missions *Pégase 2018* (Asie du Sud-Est) et *Skyros 2021* (océan Indien) et *Heifara-Wakea 2021* (Polynésie française).

Ces déploiements sont autant d'opportunités d'interactions de haut niveau, dans tous les domaines, avec les principaux partenaires de la France. •

Présence militaire





Source : ministère des Armées

2.4. L'empreinte économique

La France a tissé des liens économiques substantiels dans l'Indopacifique², espace dynamique qui contribue à 36 % de la richesse mondiale aujourd'hui (19 % hors Chine) et près de 39 % en 2024 selon le FMI.

En 2019, environ 18 % des importations de la France provenaient de la région indopacifique (environ 8,7 % hors Chine) et environ 14 % de ses exportations lui étaient destinées (10 % hors Chine). Ces échanges, qui représentent plus du tiers du commerce français de biens hors UE, sont dynamiques ; ils ont progressé de 49 % en dix ans (contre 27 % en moyenne avec l'ensemble du monde)³.

Les investissements directs (IDE) de la France⁴ en Indopacifique représentaient environ 8 % de son stock mondial en 2019 (6 % hors Chine), soit 113 milliards d'euros. Le montant a été multiplié par 1,7 de 2010 à 2019, contre 1,5 dans le monde, hors UE. Dans l'Indopacifique en développement hors Chine, le stock français d'IDE (19 milliards d'euros) a enregistré une progression plus rapide (x 2,3) sur la même période. En regard, les pays de la zone représentaient 3,8 % du stock des investissements accueillis par la France en 2019. Ils ont été multipliés par 1,7 en neuf ans.

Dans le secteur du tourisme, les pays d'Asie et d'Océanie, avec 7,5 millions de visiteurs accueillis en France en 2018⁵, se signalaient parmi les hausses de fréquentation les plus élevées (+7,4 % par rapport à 2017) portée par l'Inde (+16 %) et le Japon (+11 %).

La France est mobilisée pour répondre aux besoins de la région, via ses instruments de soutien à l'export et d'aide au développement. C'est le cas notamment dans le domaine des infrastructures durables : selon les projections de la Banque asiatique de développement (BAsD, février 2017), les besoins en infrastructures des pays en développement en Asie et dans le Pacifique dépasseront 22 600 milliards de dollars d'ici à 2030, soit 1 500 milliards de dollars par an. Estimation qui atteint 26 000 milliards de dollars, soit 1 700 milliards de dollars par an, en prenant en compte des coûts d'adaptation engendrés par le changement climatique. Le soutien en matière d'assistance, d'accompagnement commercial et de financements, se traduit par les engagements suivants :

→ l'encours total du groupe AFD dans les pays de l'Indopacifique s'élevait à près de 17,5 milliards d'euros en

2. Les chiffres cités concernent la zone qui s'étend de l'Asie méridionale jusqu'au Pacifique Sud en passant par l'océan Indien.

3. Source : Douanes françaises, données 2019 comparées à 2010, hors matériel militaire (Fab/Caf).

4. Estimations Banque de France pour l'année 2019, rapport 2020.

5. Dernières données disponibles. Source : Atout France et Direction générale des entreprises.

2021 tous secteurs confondus, soit environ un tiers de l'encours mondial. Outre la Chine (13 % de l'encours en Indopacifique), il se répartissait équitablement entre les deux sous-ensembles régionaux constitués par l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est. En 2020, le groupe AFD est intervenu dans 26 territoires riverains de l'Indopacifique pour près de 3,9 milliards d'euros d'engagements la part de Proparco s'élevant à près de 650 millions d'euros (prêts, prises de participation et garanties). Ses interventions ciblent en priorité la lutte contre le changement climatique, l'économie bleue et la gouvernance ;

- en matière d'assurance-crédit, l'Indopacifique représentait un encours de près de 13 milliards d'euros soit 19 % du total mondial fin 2019, tous secteurs d'intervention confondus. Sur la dimension resserrée des projets d'infrastructures, l'encours était voisin de 1,7 milliard d'euros ;
- l'Indopacifique a par ailleurs capté un cinquième du total mondial des prêts consentis par le Trésor de 2010 à 2020. Plus de 90 % de l'enveloppe ont concerné le secteur des infrastructures et de la connectivité numérique. L'Asie

du Sud-Est est la première région bénéficiaire des soutiens octroyés au secteur des infrastructures (15 % de l'enveloppe mondiale). Avec 21 projets FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé) de 2016 à avril 2020, l'Indopacifique représentait également 12 % des engagements accordés dans le monde ;

- la France soutient par ailleurs les interventions des banques multilatérales de développement (Banque mondiale, BASD et AIIB) dans la région, qui opèrent de nombreux marchés, notamment dans les infrastructures, ouverts aux entreprises françaises. Ainsi, la BASD, basée à Manille, est un acteur incontournable du développement économique dans la zone. En 2019, ses engagements ont atteint 32 milliards de dollars. En 2019, 56,6 millions de dollars d'offres ont été remportés par les entreprises françaises, dont 37,2 millions de dollars d'appels pour des contrats de consultants et 19,4 millions de dollars d'appels pour la fourniture de biens et travaux. La Banque mondiale est également très active dans la région.



L'Agence française de développement est un établissement public au cœur du dispositif français de l'aide publique au développement.



Atout France contribue au développement de l'industrie touristique et de l'ensemble de ses acteurs.



Business France est chargé du développement international des entreprises françaises, des investissements internationaux en France et de promouvoir l'attractivité économique de la France.



2.5. Les partenariats d'éducation, de recherche et d'innovation

L'Indopacifique est une zone essentielle pour le développement des établissements d'enseignement français, la mobilité étudiante et les coopérations de recherche et d'innovation.

Le développement de l'enseignement français

Les 95 établissements d'enseignement français de la zone indopacifique scolarisent 53 000 élèves (51,5 % d'élèves français / 26,6 % d'élèves nationaux / 22,6 % d'élèves tiers). On constate, depuis 2015, une hausse de plus de 9 % du nombre des établissements et une stabilité en termes d'effectifs. Concernant la répartition des élèves, le pourcentage des élèves nationaux augmente.

Si la croissance des effectifs a été ralentie, voire interrompue, dans certains pays en raison de la crise sanitaire, les perspectives restent positives dans la plupart des cas : il existe, en effet, une demande croissante de la part des populations émergentes de la zone pour un enseignement international. L'attractivité des établissements

d'enseignement français repose sur leur capacité à développer une offre plurilingue, se traduisant notamment par une augmentation du nombre de sections internationales et l'implantation du bac français international dans les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués. Pour permettre une meilleure intégration des élèves non francophones, la France encourage les établissements à développer des dispositifs français langue étrangère (FLE) ou français langue de scolarisation (FLESCO) en coordination avec l'AEFE.

Un enjeu important de mobilité étudiante

Les étudiants d'Asie-Océanie représentent près de 45 % de l'effectif mondial d'étudiants en formation à l'étranger, soit plus de 2 millions d'étudiants en mobilité. La France accueille 50 000 d'entre eux, dont 37 000 étudiants chinois et 10 000 de l'ASEAN (+28 % en cinq ans). La crise sanitaire a fortement affecté les mobilités étudiantes de la zone vers l'étranger.

L'objectif est une reprise maîtrisée des mobilités à un niveau pré-crise ou, si

possible, une augmentation, à travers la relance des stratégies d'attractivité universitaire :

- extension de la plateforme de candidature « Études en France » à de nouveaux pays (Cambodge, Malaisie, Thaïlande) ;
- renforcement du dialogue institutionnel sur la mobilité encadrée ;
- partenariat pour les migrations et la mobilité avec l'Inde ;
- mise en place de triples diplômes, associant la France à un partenaire présentant des capacités universitaires de même niveau (Australie, Corée du Sud, Japon, Taiwan) et à un pays à fort potentiel (ASEAN et États insulaires du Pacifique) ;
- régionalisation des actions de promotion de l'opérateur Campus France afin de mieux faire connaître l'offre française.

Les établissements présents dans les territoires français de la zone indopacifique représentent également un levier d'influence important : universités de La Réunion, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, mais aussi campus délocalisés d'établissements

français, à l'instar de l'école de mode ESMOD (Corée du Sud, Indonésie, Japon, Malaisie), de l'école d'informatique École 42 (Australie, Japon, Malaisie, Thaïlande), de l'école de cuisine Cordon Bleu (13 implantations en Asie-Océanie), ou de l'école d'hôtellerie Vatel (9 campus en Asie et 5 dans l'océan Indien). Plusieurs initiatives vont être lancées, notamment la création de pôles régionaux « Excellence française », la mise en place d'un « label Indopacifique » dans le cadre du dispositif de bourses, le développement d'un programme-cadre « Jeunes talents France/Indopacifique ».

À la pointe de la recherche et du développement

Les enjeux de coopération scientifique dans l'Indopacifique reflètent les efforts croissants des pays d'Asie-Océanie pour s'affirmer en tant que grandes puissances scientifiques.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la France dispose d'un réseau d'organismes français de recherche présents dans l'Indopacifique (le Centre national de la recherche scientifique [CNRS] : l'institut Pasteur ;

l'Institut national de la santé et de la recherche médicale [INSERM] ; l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [IFREMER] ; l'Institut de recherche pour le développement [IRD] ; le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [CIRAD] ; les Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger [UMIFRE]), qui ont noué des partenariats solides et disposent d'une expertise reconnue dans des domaines clés comme la santé ou les questions environnementales et océanographiques. Les principaux objectifs sont d'augmenter la visibilité de ces opérateurs de recherche et de renforcer leur coordination dans le cadre d'initiatives régionales avec d'autres partenaires. Ces opérateurs de recherche sont renforcés par le déploiement d'experts techniques internationaux, dont les effectifs font l'objet d'un effort significatif, avec un objectif de quadruplement d'ici 2023.

L'influence de la France se développe également à travers le renforcement de ses coopérations scientifiques avec les partenaires stratégiques dans la zone : Inde, Japon (signature d'une feuille de route franco-japonaise en santé en 2020

incluant un volet Indopacifique), Australie (signature en avril 2021 d'une feuille de route science et innovation ciblant les thématiques prioritaires : santé, énergie, environnement, spatial et industrie 4.0), l'Indonésie et Singapour.

Le renforcement des synergies sur les thématiques prioritaires passe aussi par le déploiement de grands projets au niveau régional : renouvellement du programme Make Our Planet Great Again Pacifique en 2023, soutien à de nouveaux fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), lancement d'appels à projets de recherche régionaux par les agences de financement et organismes de recherche français (ANR, Inserm, réseau Pasteur).

LES OCÉANS, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT DE L'IRD

L'IRD est fortement impliqué dans la zone indopacifique au travers de son réseau de représentations à l'étranger et en outre-mer, avec un rayonnement sur les bassins de l'océan Indien et du Pacifique : son réseau de partenaires locaux (universités, organismes de recherche, ONG, etc.), organisé via des dispositifs structurants, qui accueille chercheurs expatriés et en missions ; ses collaborations avec les organisations régionales clés de la zone et des acteurs de la recherche et du développement français.

L'IRD porte des chantiers scientifiques sur des thématiques répondant à des enjeux transversaux au sein de ce vaste espace, regroupés selon trois principaux axes :

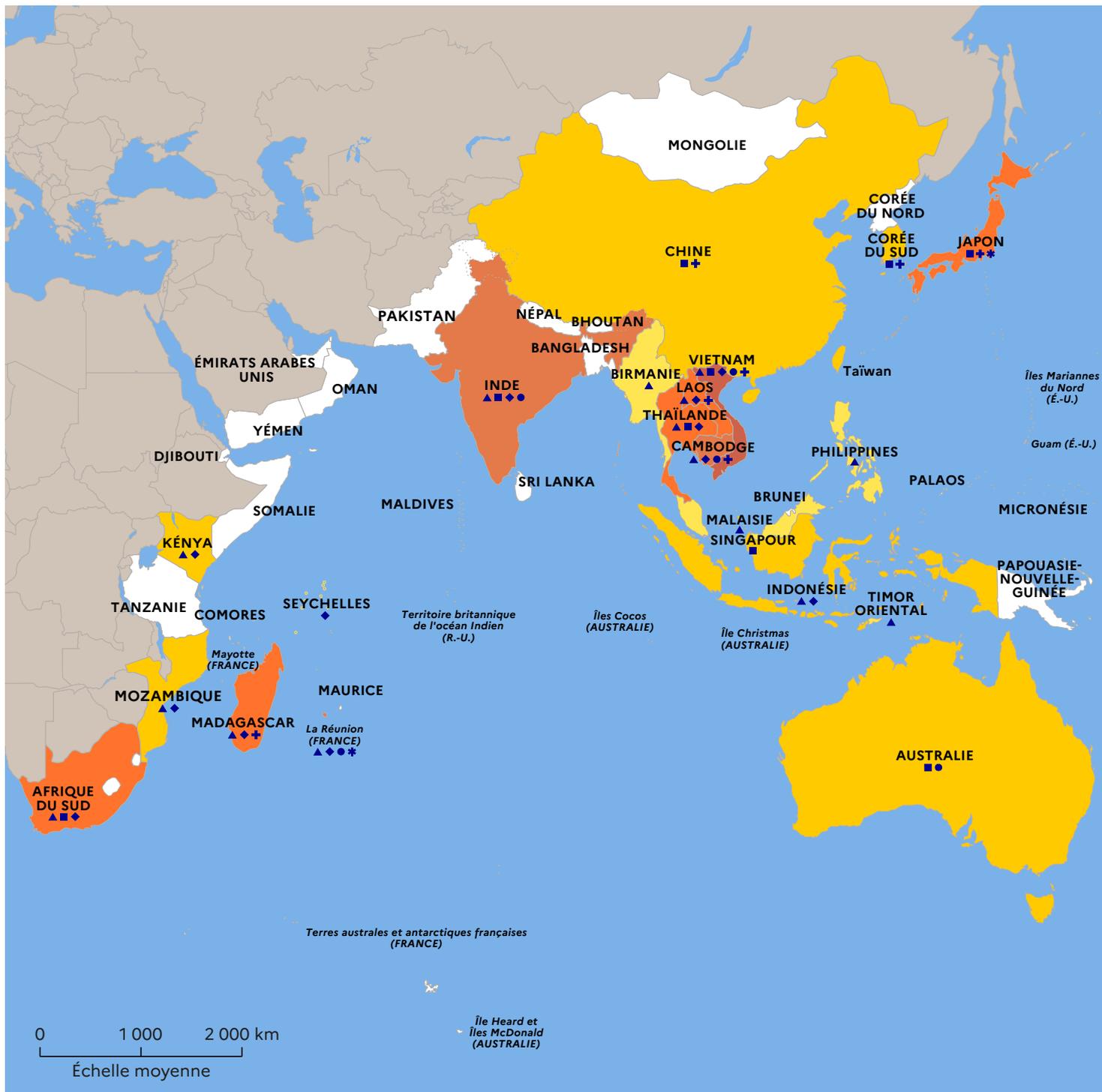
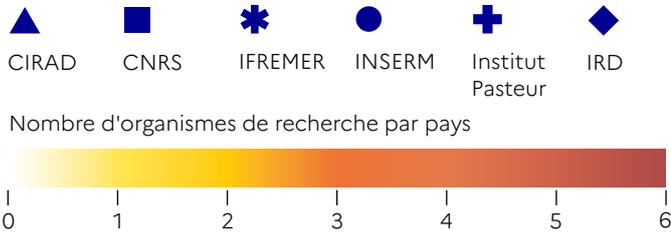
- **océans, littoraux et ressources marines** : conséquence des pollutions

par le plastique, protection des récifs coralliens, gestion durable des littoraux et du continuum terre-mer, observatoires de la biodiversité marine, ressources halieutiques et écosystèmes marins exploités, sécurité alimentaire ;

- **changement climatique et risques environnementaux** : impact du changement climatique et rétroaction sur l'océan, observatoires environnementaux, pollution atmosphérique, risques telluriques et de submersion ;

- **santé** : approche One Health, lutte contre les maladies infectieuses émergentes dont la Covid-19, lutte contre les maladies à transmission vectorielle (technique de l'insecte stérile), santé environnementale. •

Réseau scientifique et de recherche





Le **CIRAD** produit et transmet de nouvelles connaissances pour accompagner le développement agricole des régions tropicales et méditerranéennes et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agronomie.



Le **CNRS** est un organisme public de recherche qui mène des recherches dans l'ensemble des domaines scientifiques, technologiques et sociétaux.



L'**IFREMER** est un établissement public à caractère industriel et commercial qui contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources.



L'**INSERM** est le seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine. Son objectif : améliorer la santé de tous par le progrès des connaissances sur le vivant et sur les maladies, l'innovation dans les traitements et la recherche en santé publique.



L'**institut Pasteur** est une fondation à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, en priorité infectieuses, par la recherche, l'innovation, l'enseignement et des actions de santé publique.



L'**IRD** est un organisme de recherche public qui répond aux enjeux internationaux du développement : améliorer les conditions sanitaires, comprendre l'évolution des sociétés, préserver l'environnement et les ressources.



▲ Grâce au mécanisme FRANZ, des équipes médicales ont pu accéder à des villages reculés pour soutenir les efforts de la vaccination contre la Covid-19 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.



© Ambassade en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Troisième partie -

Les partenariats de la France dans l'Indopacifique

Trois ans après son lancement par le président de la République, la mise en œuvre de la stratégie française pour l'Indopacifique a commencé à produire des résultats tangibles et des avancées importantes. Les actions de la France s'appuient sur les grands partenariats qu'elle a développés avec les pays affinitaires de la zone et avec l'ASEAN, sur la base d'une vision partagée des enjeux et des réponses à apporter. •

3.1. Les partenariats stratégiques

Partenariat avec l'Inde

Les relations bilatérales entre l'Inde et la France ont profondément changé de dimension depuis le lancement du partenariat stratégique bilatéral en 1998. Le renforcement des grands axes du partenariat (défense, nucléaire civil, espace et sécurité, dont contre-terrorisme, cybersécurité et numérique) s'est accompagné dans une période plus récente d'une progression rapide de la coopération bilatérale dans l'Indopacifique, notamment en matière de sécurité et de sûreté maritimes (échange stratégique, coopération entre les deux marines et exercices conjoints, arrangements relatifs au partage d'information maritime), d'énergies renouvelables (l'Alliance solaire internationale, initiative dont la France et l'Inde sont les deux pays fondateurs) et de lutte contre la pollution des océans. La France et l'Inde ont lancé en 2021 une année franco-indienne de l'environnement.

La pêche illégale, l'économie bleue et la gouvernance des océans (élaboration d'une feuille de route en cours), l'assistance humanitaire postcatastrophe, sont des thématiques sur lesquelles la

France et l'Inde vont également engager des actions communes, en particulier dans le cadre des organisations régionales de l'océan Indien telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien (Indian Ocean Rim Association – IORA), et la Commission de l'océan Indien (COI), la France ayant rejoint l'IORA comme membre de plein exercice en décembre 2020 et l'Inde disposant depuis mars 2020 d'un statut d'observateur au sein de la COI. La France a également rejoint en juillet 2020 la Coalition pour les infrastructures résilientes (CDRI) lancée par l'Inde. La France a endossé en avril 2021 l'Initiative pour les océans Indien et Pacifique (IPOI), lancée en novembre 2019 par le Premier ministre Modi, en se proposant chef de file du pilier sur les ressources marines.

La France et l'Inde veillent également à se coordonner au sein des instances multilatérales, notamment au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, dont l'Inde est un membre non permanent en 2021 et en 2022.

Partenariat avec le Japon

La relation franco-japonaise se caractérise par un dialogue politique étroit et des coopérations structurées dans un large éventail de domaines. Témoin de cette dynamique, le partenariat stratégique bilatéral, établi en 1995, a été rehaussé en 2013 au rang de partenariat d'exception.

Le renforcement de la coopération franco-japonaise dans l'espace indopacifique est le premier objectif fixé par la feuille de route bilatérale adoptée en juin 2019 à l'occasion du déplacement du président de la République au Japon. Le groupe de travail franco-Japonais sur l'Indopacifique, dont la première session s'est tenue en octobre 2020, concentre ses travaux sur quatre domaines prioritaires :

- la sécurité et la sûreté maritimes ;
- le climat, l'environnement et la biodiversité ;
- les infrastructures de qualité ;
- la santé.

Cet agenda se traduit concrètement par des exercices militaires conjoints, des projets communs entre les agences de développement française et japonaise

(AFD et JICA), notamment en faveur du renforcement des infrastructures ou de l'adaptation au changement climatique. En Asie du Sud-Est, la France et le Japon travaillent ensemble sur la prévention des catastrophes naturelles ainsi que sur la fourniture en eau ou en énergie.

La mise en œuvre de ce partenariat repose également sur un dialogue spatial, sur le dialogue maritime global franco-japonais, dont la première édition a eu lieu le 29 septembre 2019 à Nouméa, et sur le mémorandum de coopération adopté par l'AFD et la JICA en juin 2019.

Autres partenariats bilatéraux

La France a développé des partenariats privilégiés avec de nombreux pays de la zone indopacifique. En Asie du Sud-Est, des partenariats stratégiques ont été conclus avec l'Indonésie en 2011, Singapour en 2012 et le Vietnam en 2013. Une coopération étroite existe également sur les sujets indopacifiques avec la Malaisie, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande.

La décision prise par l'Australie en septembre 2021, sans consultation ni

information préalable, de rompre le partenariat de confiance engagé avec la France notamment porté par le programme des futurs sous-marins (FSP), a conduit à un réexamen du partenariat stratégique qui liait les deux pays. La France poursuivra ses coopérations bilatérales avec l’Australie au cas par cas, en adéquation avec ses intérêts propres et ceux de ses partenaires régionaux. Avec les États-Unis, pays allié et acteur majeur de l’Indopacifique, la France souhaite maintenir une relation étroite et renforcer la coordination, y compris sur les questions soulevées par l’annonce récente de l’accord AUKUS.

3.2. Le partenariat avec l'ASEAN

Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'ASEAN dans l'espace indopacifique, l'intensification des relations avec l'Association et ses pays membres est une des priorités de la stratégie française.

Des partenariats renforcés en matière de défense et de sécurité

La France entretient des coopérations de défense et de sécurité approfondies avec ses partenaires de l'ASEAN, en particulier dans les domaines liés à la sécurité maritime, le soutien aux centres de formation OMP et à la lutte contre la criminalité transnationale. Elle contribue au renforcement de l'autonomie stratégique de ses partenaires, avec lesquelles elle partage une compréhension commune des enjeux affectant la région, et promeut une approche régionale coordonnée dans le cadre de l'architecture régionale de sécurité existante. Elle est notamment candidate à un statut d'observateur de deux groupes de travail de l'ASEAN Defense Ministers' Meeting Plus. En matière de cybersécurité et de lutte

contre la criminalité transfrontalière, la France est devenue en 2019 membre observateur de l'ASEANAPOL, organisation de coopération policière régionale.

La France, partenaire de développement de l'ASEAN

Par le biais de son nouveau statut de « partenaire de développement », la France s'est engagée à approfondir sa relation avec l'ASEAN. Lancé officiellement le 4 mars 2021, ce partenariat couvre notamment plusieurs domaines du développement durable, dont celui des biens publics mondiaux, tels que la santé ou l'environnement. L'aide publique au développement de la France dans la région s'élevait pour mémoire à 1,5 milliard d'euros entre 2014 et 2017.

Ce cadre de coopération met en valeur le rôle joué par tous les services de l'État, opérateurs et instituts de recherche français en Asie du Sud-Est (plus de 140 implantations), notamment l'AFD. Il offre également aux entreprises françaises des opportunités dans les secteurs couverts par le partenariat, en particulier l'énergie, la santé, les transports, la ville durable et la gestion de l'eau. Sur le plan institutionnel enfin, le partenariat permet à la France d'être plus étroitement associée aux initiatives-cadre de l'ASEAN, comme l'Asean Comprehensive Recovery Network (ACRF), l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN (IAI) ou encore au Réseau des *smart cities*.

La France a décidé d'accroître ses moyens et sa présence auprès de l'organisation, déployant de nouveaux experts techniques internationaux auprès de l'ASEAN et dans les pays de la région chaque année d'ici 2023.

Les projets et les actions engagées témoignent de la diversité des actions menées par la France dans la zone, couvrant, en plus de ceux déjà mentionnés, les domaines suivants : l'économie bleue, la biodiversité, la

recherche vaccinale, la formation technique et professionnelle, l'économie verte et circulaire, la connectivité et les infrastructures durables, le soutien aux PME, la sécurité (notamment la cybersécurité et la lutte contre la criminalité transfrontalière), la gestion des catastrophes, les droits de l'homme, le tourisme et la culture.

L'action de l'AFD en Asie du Sud-Est

Pendant la période 2015-2020, l'AFD a conduit 170 projets dans la région pour un engagement total de 3,7 milliards d'euros. Au-delà de la coopération bilatérale avec chaque pays membre, l'AFD a mis en œuvre également des projets régionaux : un projet de protection des « hotspots » de biodiversité, en Birmanie, au Cambodge et au Laos ainsi qu'un projet de surveillance épidémiologique liée au changement climatique (seconde phase initiée en 2018 de lutte contre la dengue et la leptospirose), auquel une composante de soutien à la riposte à la pandémie de la Covid-19 a été intégrée. Autre exemple, l'AFD mène une collaboration étroite avec la Commission du fleuve Mékong (Mekong River

Commission), notamment au travers d'un projet pour la mise en place d'un réseau de collecte et de transmission de mesures hydrométéorologiques en temps réel (Birmanie, Cambodge, Laos et Vietnam).

L'AFD participe aux côtés d'autres bailleurs au programme « Partenariat pour la transition énergétique » (Energy transition partnership), lancé pendant le One Planet Summit de 2017, qui vise à accélérer la transition énergétique en Asie du Sud-Est en favorisant le développement d'infrastructures durables et d'énergies renouvelables dans la région. À l'occasion de la visite de Jean-Yves Le Drian en Indonésie en novembre 2021, l'AFD a annoncé le financement de projets dans les énergies renouvelables à hauteur de 500 millions d'euros afin d'accompagner l'Indonésie dans la transition écologique.

Par ailleurs, l'Agence finance un projet d'amélioration de la qualité de l'air dans les villes ou provinces de plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, avec une dimension de plaidoyer auprès de l'ASEAN pour la prise en compte des problématiques de qualité de l'air dans les politiques publiques à l'échelle régionale.

Enfin, l'Agence a rejoint en 2019 l'ASEAN Catalytic Green Finance Facility (ACGF), une initiative de l'ASEAN et de la BAsD qui vise à générer plus d'un milliard de dollars d'investissements dans des infrastructures vertes en Asie du Sud-Est.

LA PRIORITÉ ACCORDÉE À LA SANTÉ

La santé est une priorité dans les actions que la France mène en Asie du Sud-Est, où elle dispose, notamment avec l'institut Pasteur, de pôles d'excellence en recherche et en formation sur les maladies émergentes et réémergentes. Un projet FSPI (Fonds de solidarité pour les projets innovants, permettant de mener des actions à impact rapide au bénéfice immédiat des populations locales) dans le domaine de ces maladies est mis en place dans la région. Il met en œuvre l'approche « Une Santé » (One Health), qui aborde les questions de santé humaine, animale et environnementale de manière coordonnée et intégrée. Cette initiative doit aider à comprendre et à

prévenir le développement des maladies infectieuses, dans le but de mieux informer les décideurs politiques et de renforcer la capacité à prévenir et à répondre aux futures crises sanitaires. Ce FSPI, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat de développement avec l'ASEAN, concernera l'ensemble des pays de la région. Par ailleurs, dans le cadre de la réponse à la pandémie Covid-19, la France est active dans la fourniture de doses de vaccins aux pays de la région : plus de 2 millions de doses en dons bilatéraux, et près de 9,5 millions en dons via COVAX ont déjà été livrées aux pays de l'ASEAN (chiffres de février 2022). •

3.3. Les actions de la France dans le Pacifique

La France, seul État membre de l'UE disposant de territoires dans le Pacifique, a renforcé son engagement au côté de ses partenaires et des acteurs océaniques pour répondre aux défis qui se posent dans cette région. La France est solidaire de l'appel des signataires de la déclaration de Boé à un engagement multilatéral contre les menaces auxquelles font face les communautés de la famille du Pacifique, pour préserver leurs modes de vie et leurs identités. Les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sont membres pleins du Forum des îles du Pacifique (FIP), principale organisation internationale du Pacifique, Wallis et Futuna étant membre associé. Les trois collectivités siègent à part entière aux côtés de l'État français dans les autres organisations régionales, Communauté du Pacifique (CPS) et Programme régional océanien pour l'environnement (PROE).

Un mandat élargi pour l'AFD

Afin d'accroître l'influence de la France dans la région, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères prévoit de consacrer au moins 1 % des autorisations d'engagement du don-projet via l'AFD

INITIATIVE KIWA

Kiwa est une initiative multi-bailleurs, annoncée pendant le One Planet Summit de décembre 2017 et lancée officiellement en février 2020. Dotée d'une enveloppe de 41 millions d'euros sur cinq ans en subventions, elle est mise en œuvre par l'AFD et couvre 19 États et territoires insulaires du Pacifique particulièrement vulnérables aux effets du dérèglement climatique. L'Initiative Kiwa rassemble au sein de sa gouvernance cinq bailleurs internationaux (l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne), deux organisations régionales (CPS, PROE), une organisation internationale (UICN) ainsi que des représentants des États et territoires insulaires du Pacifique autour d'un objectif commun : la **protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique** via l'utilisation de « solutions fondées sur la nature » en Océanie. L'Initiative permet également, pour la première fois dans la région, de soutenir des solutions communes mises en œuvre dans les territoires français et les États insulaires du Pacifique. •

(programme 209) au bénéfice des États insulaires du Pacifique, soit 5 à 10 millions d'euros par an, ce qui permet notamment de renforcer les synergies avec les financements européens. Le Pacifique est également une composante essentielle des coopérations développées avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le mandat d'intervention de l'AFD dans le Pacifique a été élargi une première fois en 2018 aux projets régionaux dans le secteur de l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité. Une nouvelle modification du mandat a été décidée par l'État en mars 2021 pour l'étendre au secteur de l'atténuation au changement climatique, en prêts et/ou en dons. Dans le cadre de son nouveau mandat, l'AFD pourra conduire ou participer à des projets bilatéraux et non plus seulement régionaux.

Elle sera ainsi en mesure d'accroître ses engagements dans la zone et de mieux répondre aux besoins en matière de développement. Elle pourra coopérer plus étroitement avec d'autres bailleurs bilatéraux comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande ou l'Inde et multilatéraux comme la BASD, la Banque mondiale ou l'Union européenne.

Une participation substantielle à l'architecture régionale de sécurité

Outre leurs missions de souveraineté, les Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie Française (FAPF) contribuent à sécuriser l'espace maritime entourant les territoires français en participant à des opérations de surveillance maritime dans les ZEE et les zones de haute mer adjacentes des États insulaires du Pacifique, en étroite coordination avec les partenaires du Pacific Quad (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis) au profit de l'Agence des pêches du Forum des Îles de Pacifique. Plusieurs initiatives complémentaires, sous pilotage des États-Unis ou de l'Australie, visent à soutenir les capacités des pays insulaires du Pacifique à assurer leur souveraineté et leur résilience (South West Pacific Initiative pour le soutien aux populations après une catastrophe naturelle notamment, camp d'entraînement de Blackrock aux Fidji, Pacific Fusion Center au Vanuatu dans le domaine de l'analyse sécuritaire), et la France entend participer à ces initiatives en accord avec son positionnement dans la région. Les forces françaises

sont également mobilisées pour répondre aux catastrophes naturelles qui frappent la région dans le cadre du mécanisme FRANZ, avec l’Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce mécanisme s’est imposé comme un outil efficace, alors que la fréquence et l’intensité des catastrophes s’accroissent en raison des bouleversements climatiques dont les États insulaires du Pacifique sont les premières victimes. Il a été activé à de nombreuses reprises depuis sa création, la dernière fois en avril 2020 après les destructions massives causées par le passage du cyclone *Harold* au Vanuatu et aux Fidji. La France a ainsi livré 25 tonnes d’aide humanitaire à l’occasion de plusieurs opérations réalisées en un temps record et malgré les difficultés dues à l’épidémie de la Covid-19 et à la fermeture des frontières. La France siège enfin à la réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud (South Pacific Defence Ministers’ Meeting) et s’investit dans les initiatives régionales thématiques, telle que le Western Pacific Naval Symposium ou la future organisation pour la sécurité environnementale dans le Pacifique (Pacific Environmental Security Partnership).

La Communauté du Pacifique

La France et la CPS ont conclu en janvier 2021 un partenariat de coopération, signé par le ministre de l’Europe et des Affaires étrangères et le directeur général de la CPS. La France est membre fondateur de la CPS, la plus importante organisation technique et scientifique intergouvernementale du Pacifique. Forte de 26 membres, dont les 3 collectivités françaises du Pacifique, qui bénéficient des programmes et du soutien de la CPS, elle est basée à Nouméa. Son caractère bilingue constitue un instrument de rayonnement pour la francophonie ainsi que pour l’intégration de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement océanien

Ce nouveau cadre de partenariat permettra de renforcer les actions communes et multilatérales dans les quatre domaines prioritaires que sont la santé publique, le changement climatique, l’océan et la gestion durable des ressources naturelles, et contribuera à la promotion de valeurs communes, dont l’égalité entre les femmes et les hommes. Il bénéficie de la mobilisation de l’expertise française dans le Pacifique (organismes basés sur les territoires

d'outre-mer, tels que les instituts Pasteur et Louis Malardé, l'IRD, le CIRAD, l'IAC, le CRIOBE sur les coraux).

La CPS a par ailleurs été le canal privilégié de l'aide apportée aux États insulaires du Pacifique dans la lutte contre la Covid-19, avec l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 millions d'euros, via l'AFD, au Réseau océanien de surveillance de la santé (ROSSP) au début de la crise sanitaire.

LE FONDS PACIFIQUE

Créé en 1985, le Fonds Pacifique (FP) est l'un des principaux instruments de coopération régionale de la France dans le Pacifique. Sa vocation est de contribuer à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, grâce au cofinancement d'actions de coopération économique, sociale et culturelle menées par ses territoires avec les États de la région. Depuis 1985, plus de 1 500 projets ont ainsi été soutenus dans ces domaines prioritaires. Sa dotation est de 2,85 millions d'euros en 2021 et 55 projets ont été approuvés pour cette année. •

3.4. Les actions de la France dans l'océan Indien

L'océan Indien occupe une place clé dans la stratégie française pour l'Indopacifique, comme l'a souligné le président de la République lors de son déplacement à La Réunion en octobre 2019. Deux territoires français, La Réunion et Mayotte (1 million de ressortissants) se trouvent dans la zone. Les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) et les forces prépositionnées aux Émirats arabes unis et à Djibouti contribuent de façon substantielle à la sécurité régionale et à l'approfondissement des coopérations, notamment avec l'Inde. Elles assurent des missions d'assistance aux populations et contribuent à des actions de formation au bénéfice des pays voisins. La France a également développé une empreinte économique diversifiée dans l'océan Indien.

La Commission de l'océan Indien

La COI est la seule organisation politique du sud-ouest de l'océan Indien et la seule organisation africaine dont la France soit membre. Elle utilise le français comme langue de travail. Son potentiel politique est important pour le développement

d'actions régionales et pour l'intégration des collectivités et territoires d'outre-mer dans leur environnement régional. Une réforme institutionnelle, adoptée en 2021 et dont la mise en œuvre est confiée au secrétaire général, le Français Velayoudom Marimoutou, permettra de renforcer les capacités de l'organisation. La COI a fait preuve de résilience face à la pandémie, maintenant son calendrier institutionnel et apportant aux États membres une aide transitant par l'AFD.

La France préside la COI de mai 2021 à mars 2022. L'objectif de cette présidence est le redémarrage de la coopération régionale dans l'océan Indien après les ruptures consécutives à la pandémie, en dépassant le niveau antérieur de coopération. Elle s'inscrit dans un contexte favorable pour la France dans l'océan Indien : adhésion à l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA) et présidence en 2021 du Symposium naval de l'océan Indien (Indian Ocean Naval Symposium – IONS) notamment. La présidence de la COI porte notamment sur quatre objectifs, alignés sur les engagements du Président pris à La Réunion en octobre 2019, et sur ceux du Sommet pour le financement des économies africaines de mai 2020 :

le renforcement des liens économiques, par la mise en place d'un réseau de femmes et d'hommes d'affaires de la région ; l'accroissement des échanges humains, notamment universitaires et en matière de formation professionnelle ; le renforcement de l'architecture régionale de sûreté et sécurité maritimes, notamment via le programme MASE avec l'UE ; enfin, le développement d'une meilleure réponse aux catastrophes naturelles et humaines dans la région.

L'Indian Ocean Rim Association

La France a adhéré en décembre 2020 à l'IORA en tant que membre plein. L'IORA regroupe les États riverains de l'océan Indien, de l'Afrique du Sud à l'Australie, autour d'une structure légère facilitant les échanges d'expertise technique, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Ses groupes de travail visent des secteurs précis, comme l'économie bleue ou la gestion des pêches. La France a organisé en 2021 un atelier sur la lutte contre la pêche illégale, à La Réunion, avec l'ambition d'atteindre des lignes directrices en matière de pêche.

La COI et l'IORA partagent des valeurs et des objectifs, et la France s'attachera, pendant sa présidence de la COI et en tant que membre de l'IORA, à favoriser le dialogue entre leurs secrétariats et des échanges d'expertise. L'action de la COI peut inspirer les travaux de l'IORA qui doit relever, elle aussi, le défi du rebond des coopérations dans l'espace indien.

Le Fonds de coopération régionale (FCR) dans l'océan Indien

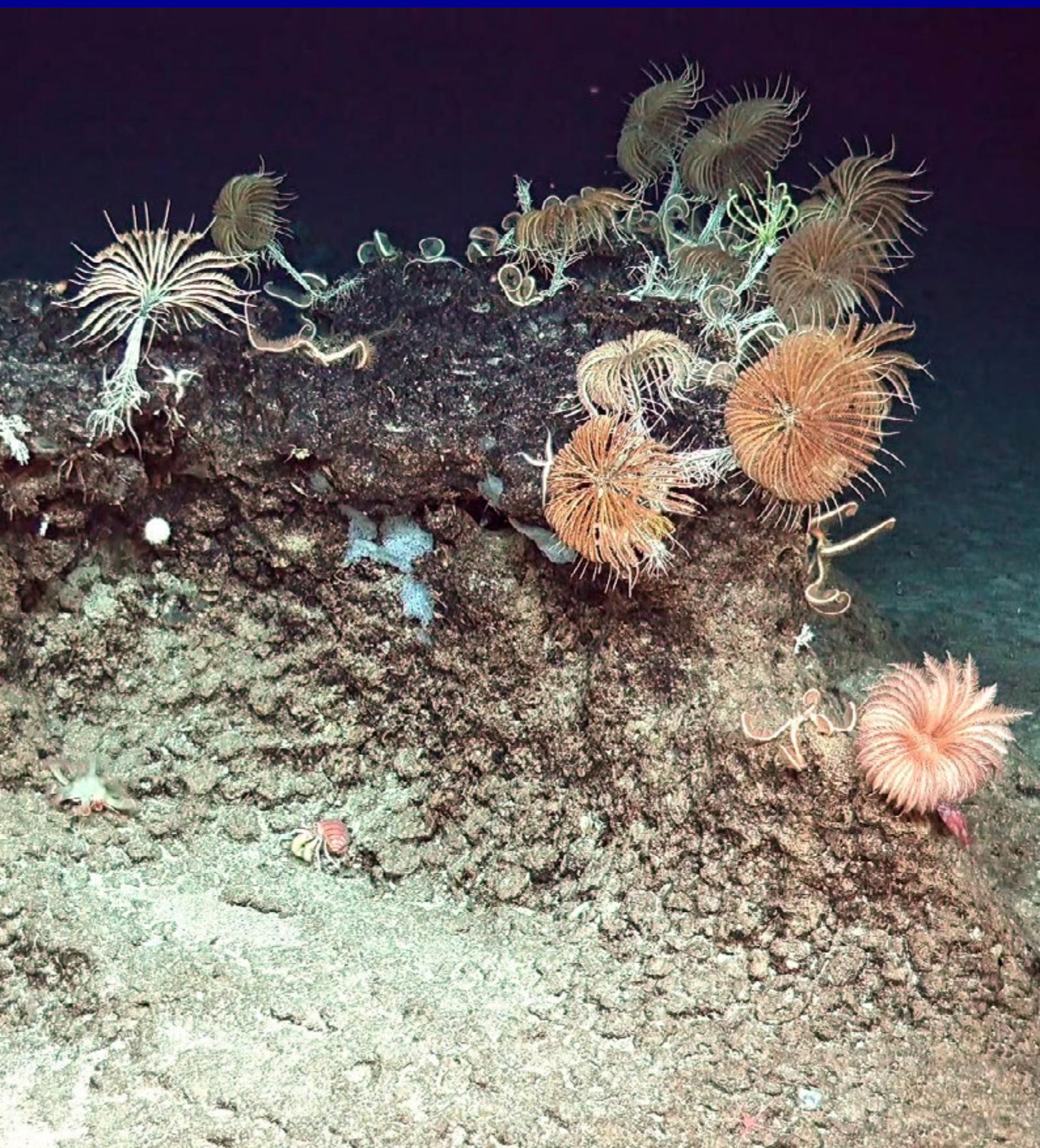
Créé par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, le FCR contribue à l'insertion de la Réunion et de Mayotte dans leur environnement géographique en soutenant les projets de coopération régionale avec les pays voisins. Les deux territoires ont été dotés respectivement de 200 000 € et de 185 000 € en 2021. Ce fonds permet également de financer des conférences de coopération régionale qui associent les postes diplomatiques des pays de la zone océan Indien.

Une action résolue en faveur de l'émergence d'une architecture régionale de sûreté maritime

La France soutient le renforcement de l'architecture régionale de sûreté maritime, en privilégiant la mise en place de coopérations bilatérales et trilatérales et le développement de capacités régionales de connaissance et de partage de l'information. Elle contribue notamment à la montée en puissance des centres de fusion de l'information maritime à Madagascar et à New Delhi, et a pris, en juin 2021, la présidence de l'IONS, seul forum rassemblant 24 marines de l'océan Indien.

LA RÉUNION, TOURNÉE VERS L'INNOVATION

La Réunion a hérité de l'esprit pionnier de ses premiers habitants, qui ont développé une terre vierge en peu de temps. Elle est aujourd'hui reconnue comme pôle technologique dans l'océan Indien, de par ses infrastructures (Cyclotron, etc.), son université, qui a un rayonnement international, ses centres de recherches (IRD, CIRAD, plus de 500 chercheurs), ses labels (French Tech Santé, etc.), son pôle de compétitivité sur la bioéconomie tropicale, sa Technopôle, ses pôles d'excellence (construction en milieu tropical, numérique, énergies renouvelables, etc.). Les services représentent environ 300 millions d'euros d'exportations, davantage que la canne et ses dérivés. La multiplicité des initiatives (Digital Réunion, Club Export, Cluster Green, etc.) démontre l'importance du potentiel de développement des services à l'export, illustrée par la réussite de l'événement « Choose La Réunion » voulu par le président de la République en octobre 2019. •



▲ L'IFREMER et son partenaire japonais JAMSTEC collaborent à la création à Nouméa d'un observatoire permanent des fonds marins dans les eaux néo-calédoniennes, qui vise à mesurer l'impact du changement climatique et de la pêche sur les grands fonds marins.

Quatrième partie -

Les objectifs et les actions de la France dans l'Indopacifique

La stratégie de la France pour l'Indopacifique répond à un projet politique. Celui de se placer conjointement avec l'Europe comme parties prenantes dans une région où leurs intérêts sont importants, les risques de déstabilisation croissants et où se confirme la nécessité de porter clairement les valeurs de liberté et de défense des droits humains ainsi que la protection de l'environnement.

La mise en œuvre de la stratégie pour l'Indopacifique se traduit par des actions concrètes et diversifiées, que la France développe depuis ses départements et collectivités d'outre-mer, et à travers ses partenariats dans la zone. Ces engagements répondent à des objectifs précis et font l'objet d'un suivi régulier.

Les exemples ci-après offrent des illustrations des actions menées dans quatre domaines ou « piliers » : sécurité et défense ; économie, connectivité, recherche et innovation ; multilatéralisme et règle de droit ; changement climatique, biodiversité et gestion durable des océans. •

Pilier 1 : sécurité et défense

Principaux objectifs

Cinq objectifs principaux ont été définis dans la stratégie de défense française en Indopacifique.

- ▶ Assurer et défendre l'intégrité de la souveraineté de la France, la protection de ses ressortissants, de ses territoires et de sa ZEE.
- ▶ Contribuer à la sécurité des espaces régionaux par la promotion de coopérations militaires et de sécurité.
- ▶ Préserver, avec les partenaires, l'accès aux espaces communs dans un contexte de compétition stratégique et de durcissement des environnements militaires.
- ▶ Participer au maintien de la stabilité stratégique et des équilibres militaires par une action internationale fondée sur le multilatéralisme.
- ▶ Anticiper les risques sécuritaires induits par le changement climatique.

Exemples d'actions

Souveraineté, protection des intérêts français

- ▶ Surveillance et contrôle des approches directes des territoires français et adaptation du dispositif de surveillance de leurs espaces souverains.

Contribution à la sécurité régionale par des coopérations militaires et de sécurité

- ▶ Organisation d'exercices multilatéraux d'importance, comme les exercices *La Pérouse* dans le golfe du Bengale et *Croix du Sud* en Nouvelle-Calédonie, et participation régulière des forces armées françaises à des exercices bilatéraux et multilatéraux (*Varuna* et *Garuda* avec l'Inde, par exemple).
- ▶ Participation des forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) et de Polynésie française (FAPF) aux opérations de secours postcatastrophes naturelles dans le Pacifique, en particulier dans le cadre de l'accord FRANZ.

- ▶ Opérations de police des pêches dans les ZEE et les zones de haute mer adjacentes des États Insulaires du Pacifique, en coordination avec les partenaires australiens, néo-zélandais et américains du Pacific Quad, et en soutien de l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique.
- ▶ Contribution active de la France, dans le cadre d'actions de coopération policière bilatérale et régionale, à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la criminalité organisée, l'immigration irrégulière et la cybercriminalité.

Préservation avec les partenaires de l'accès aux espaces communs

- ▶ Affirmation du respect du droit international et de la liberté de navigation au travers des déploiements de moyens aériens et navals depuis les territoires d'outre-mer et de la métropole, à l'instar de la mission *Marianne* (déploiement d'un sous-marin nucléaire d'attaque dans l'ensemble de l'Indopacifique), de la mission *Jeanne d'Arc* (déploiement d'un groupe amphibie jusqu'au Japon), des transits en mer de Chine méridionale (au moins deux fois par an depuis 2014) ou des missions *Pégase*, *Skyros* ou *Heifara* de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- ▶ Coopération avec les partenaires de la zone (Inde, Japon) en matière de partage d'information maritime et contribution au développement de capacités régionales dans ce domaine (centres de fusion de l'information maritime de Madagascar, New Delhi et Singapour).
- ▶ Coopération avec nos partenaires dans le domaine spatial pour faire émerger : à court terme une culture stratégique commune afin de susciter une prise de conscience de l'évolution du contexte stratégique et de la multiplication des risques ; à moyen terme des synergies et des complémentarités notamment pour ce qui concerne la SSA (Space Situational Awareness) où il y a un intérêt de coopérer pour disposer d'une large couverture.
- ▶ Participation à la coopération régionale et au fonctionnement en réseau entre les structures de garde-côtes (la France dispose d'un statut de membre au Head of Asian Coast Guard Agencies' Meeting [HACGAM] depuis décembre 2021).

Maintien de la stabilité stratégique

- ▶ Poursuite de l'approfondissement de l'interopérabilité avec les forces armées des grands partenaires de la zone, en particulier l'Inde, le Japon et les États-Unis.
- ▶ Renforcement des échanges en matière de lutte contre la prolifération, en particulier nucléaire. La France participe de manière active aux opérations de surveillance du respect des sanctions internationales contre la Corée du Nord.
- ▶ Renforcement de la présence française dans les enceintes de sécurité de l'ASEAN (Asean Defence Ministers' Meeting et ADMM-Plus, ASEANPOL) et projet d'une adhésion à l'accord ReCAAP de lutte contre la piraterie en Asie (Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia).

Sécurité environnementale

- ▶ Cartographie des risques climatiques dans l'océan Indien pour anticiper leurs conséquences en termes de sécurité et de défense.
- ▶ Coopération en matière de sécurité climatique et environnementale avec les États membres du South Pacific Defense Ministers' Meeting.
- ▶ Participation au Pacific Environmental Security Forum/Partnership, initiative américaine d'importance en matière de sécurité environnementale en Indopacifique.
- ▶ Coopération en matière de sécurité civile afin d'appuyer les États de la zone face aux menaces pouvant affecter les populations et l'environnement.

Pilier 2 : économie, connectivité, recherche et innovation

Principaux objectifs

- ▶ Assurer la diversification des approvisionnements en biens stratégiques et réduire les dépendances.
- ▶ Promouvoir et faire prévaloir les normes internationales existantes pour établir un cadre de concurrence équitable.
- ▶ Répondre aux besoins en matière de connectivité et d'infrastructures.
- ▶ Soutenir les efforts des entreprises françaises dans la zone indopacifique.
- ▶ Approfondir les partenariats en matière de recherche et d'innovation.

Exemples d'actions

Diversification des approvisionnements en biens stratégiques et réduction des dépendances

- ▶ Recherche de partenariats avec les pays de la zone afin de sécuriser des filières d'approvisionnement, notamment pour les biens critiques.
- ▶ Soutien, notamment financier (plan de relance, crédits européens), au développement des filières

agroalimentaires dans les territoires français afin de réduire la dépendance aux importations.

Promotion des normes internationales pour établir un cadre de concurrence équitable

- ▶ Promotion des pratiques soutenables de financement du développement et mise en œuvre du cadre commun sur le traitement de la dette.
- ▶ Lutte contre la corruption (convention OCDE).
- ▶ Défense des règles du commerce international et de la modernisation de l'OMC.
- ▶ Priorité accordée à la mise en œuvre des principes du G20 pour les investissements dans les infrastructures de qualité (protection de l'environnement, respect de l'accord de Paris, inclusion sociale, règles de concurrence, transparence, soutenabilité) et soutien au déploiement d'outils multilatéraux d'aide à la préparation de projets d'infrastructures (en particulier la plateforme Source⁶).

6. Plateforme digitale de préparation des projets d'infrastructures, dirigée et financée conjointement par les banques multilatérales de développement

Connectivité et infrastructures

- ▶ Pour mieux répondre aux besoins de la zone dans ce domaine prioritaire, poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Connectivité Europe-Asie, y compris dans le cadre de l'accord aérien UE-ASEAN.
- ▶ Effort particulier sur les infrastructures de production des énergies renouvelables, dans le cadre des partenariats bilatéraux de la France (Inde, Indonésie, Japon, territoires insulaires du Pacifique) et dans les départements et collectivités d'outre-mer.
- ▶ Élargissement récent du mandat de l'AFD dans le Pacifique à la thématique de l'atténuation et aux projets bilatéraux, qui va lui permettre de mieux répondre aux besoins.

Soutien aux entreprises françaises

- ▶ Accompagnement des entreprises françaises par les outils de soutien à l'export.
- ▶ Actions de communication en direction des entreprises sur la stratégie pour l'Indopacifique.

- ▶ Mobilisation de l'« Équipe France » (Team France Export) sur des sujets comme l'économie bleue.
- ▶ Interventions de BPI et de l'AFD dans les territoires d'outre-mer de la zone indopacifique.

Partenariats en matière universitaire, de recherche et d'innovation

- ▶ Approfondissement de la coopération universitaire et scientifique et des mobilités dans ces domaines avec les grands partenaires de la zone, notamment l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, Singapour et le Vietnam, y compris par la mobilisation de l'initiative Erasmus+.
- ▶ Renforcement des coopérations en matière de recherche en santé, axe majeur notamment dans le contexte de la pandémie Covid-19 ; valorisation des actions du réseau international des instituts Pasteur dans la zone pour développer des projets innovants.
- ▶ Pérennisation des échanges avec les membres de l'ASEAN sur les sujets sanitaires initiés durant la crise Covid-19.

- Mobilisation des opérateurs français présents dans la zone (IRD, CIRAD, CNRS, INSERM) sur des coopérations de recherche à dimension régionale dans les domaines prioritaires : océans et gestion des ressources marines ; changement climatique et biodiversité ; santé.

LUTTE CONTRE LE VIRUS ZIKA ET LES RÉCURRENCES ÉPIDÉMIQUES DANS LE PACIFIQUE SUD

Après son émergence en Amérique latine fin 2015, le Zika a été déclaré par l'OMS « urgence de santé publique de portée internationale ». Le Pacifique, et en particulier la Polynésie française, s'est trouvé en tête de la série d'événements qui a conduit à la mobilisation mondiale contre le Zika. Ainsi, la Polynésie française a fortement contribué à l'amélioration du diagnostic, de la surveillance et des connaissances sur le Zika. Les études menées par l'institut Louis Malardé de Papeete ont apporté des informations cruciales sur la dynamique épidémique du Zika dans le contexte polynésien. Les technologies et approches utilisées pour ces études sont transposables à d'autres contextes.

Mené sur 4 sites (Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Samoa), le programme « Facteurs de risque pour l'émergence et la récurrence d'épidémies liées au virus Zika dans la zone Pacifique (R-ZERO PACIFIC) », qui s'est déroulé en trois phases de 2017 à 2020, avait pour objectif d'évaluer le risque de réémergence et de récurrence épidémique du Zika dans le Pacifique. Les données collectées et les résultats des études contribuent à anticiper les urgences de santé publique à venir pour la région Pacifique, comme pour les zones tropicales continentales récemment affectées ou à risque. •

Pilier 3 :

multilatéralisme et règle de droit

Principaux objectifs

- ▶ Promouvoir le multilatéralisme auprès des pays de la zone indopacifique.
- ▶ Contribuer au renforcement des enceintes de coopération régionales.
- ▶ Favoriser une forte implication et une meilleure visibilité de l'Union européenne.
- ▶ Assurer la centralité de la règle de droit et la primauté du droit de la mer.
- ▶ Promouvoir l'État de droit, notamment le droit international des droits de l'homme, des normes environnementales et sociales, les règles du commerce international, de la liberté de circulation maritime, tout en garantissant le respect des souverainetés.

Exemples d'actions

Promotion du multilatéralisme

- ▶ Renforcement de la concertation sur les organisations internationales avec les partenaires affinitaires de la zone.
- ▶ Plaidoyer en faveur d'une réponse multilatérale face à la pandémie Covid-19 dans la zone indopacifique :

échanges renforcés avec les pays du G20, présence française dans les organisations régionales de santé (bureaux régionaux de l'OMS, groupes de travail de l'ASEAN).

Renforcement des enceintes de coopération régionale.

- ▶ Valorisation du partenariat avec l'ASEAN : mise en œuvre du partenariat de développement conclu en 2020 et affectation d'un expert détaché auprès du secrétariat de l'organisation ; lancement d'un FSPI régional (Fonds de solidarité pour les projets innovants) portant sur les maladies infectieuses.
- ▶ Appui à la montée en puissance de la COI dans le cadre de la présidence française 2021/2022. Valorisation en parallèle du nouveau statut de membre plein de l'IORA et développement dans ce cadre de projets conjoints avec les États membres dans les domaines de la lutte contre la pêche illégale, l'économie bleue, la sécurité maritime notamment.
- ▶ Soutien apporté via l'AFD à la réponse Covid-19 dans le cadre de la COI. Actions régionales dans le Pacifique au bénéfice des pays insulaires (exemple

de la mobilisation en mars-avril 2021 du mécanisme FRANZ en faveur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et en janvier 2022 au profit des Îles Tonga).

Stratégie de l'UE pour l'Indopacifique

- ▶ Déclinaison d'une stratégie de l'UE ambitieuse sur la base de la communication conjointe publiée par la Commission et le SEAE le 16 septembre 2021, répondant à l'importance des enjeux de l'Indopacifique et aux attentes des partenaires de la zone ; recherche à travers cette mise en œuvre d'une plus forte visibilité de l'UE ; prise en compte de l'Indopacifique dans les premières priorités de la présidence française (PFUE) du premier semestre 2022.
- ▶ Contribution à la valorisation du partenariat stratégique UE/ASEAN dans la perspective du 45^e anniversaire de leur relation en 2022.
- ▶ Favoriser les partenariats de l'UE avec les organisations régionales : COI, CPS, Forum des îles du Pacifique.

Centralité du droit et primauté du droit de la mer

- ▶ Promotion du modèle français de gouvernance des océans et de sûreté maritime à travers les dialogues bilatéraux (dialogue maritime global avec le Japon, développement de formats similaires avec l'Indonésie et avec l'Inde), et la participation à des initiatives multilatérales (HACGAM, dispositif PACSAR de recherche et de sauvetage en mer en Océanie).

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE LA COI EN 2021/2022

Après avoir relevé en 2020 les défis des aides d'urgence nécessaires face à la pandémie, la France agira en 2021 et en 2022, avec les États membres et les observateurs, dont l'Inde et le Japon :

- pour décroiser la coopération dans la zone, en accentuant les relations entre institutions, comme la COI et l'IORA, ou les agences régionales des Nations unies, et en renforçant les liens entre les programmes multilatéraux portés par la COI et d'autres acteurs en matière d'économie bleue ou de sécurité maritime. Décroiser, c'est aussi associer au cours de la présidence française le secteur privé et la société civile, au sein de la COI et au-delà, par des initiatives couvrant le voisinage africain ou indien ;
- pour mobiliser les États et tous les acteurs de la zone autour de quelques

objectifs clairs dans quatre secteurs centraux pour l'avenir et la reprise post-Covid : la sécurité maritime, l'économie soutenable, les risques naturels, les mobilités de jeunes. Le président de la République a dessiné dès 2019, dans son discours de La Réunion, des stratégies pour l'océan Indien dans ces différents domaines, profondément interconnectés, dans le contexte plus large de l'Indopacifique ;

- pour associer les premiers intéressés, l'agenda de la présidence française sera dynamique, événementiel et partagé avec Mayotte et La Réunion, où plusieurs rencontres officielles et informelles valoriseront leur apport à la région, et avec les États insulaires et les pays africains riverains par des manifestations dans les Instituts français et Alliances françaises. •

Pilier 4 : **changement climatique, biodiversité, gestion durable des océans**

Principaux objectifs

- ▶ Impliquer davantage les partenaires de la zone dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.
 - ▶ Agir pour le renforcement des actions en faveur de la biodiversité.
 - ▶ Développer des partenariats sur la protection des océans.
 - ▶ Contribuer à une amélioration de la réponse aux catastrophes naturelles.
 - ▶ Valoriser les compétences des territoires français et les coopérations régionales sur tous ces enjeux.
- et l'arrêt des subventions aux énergies fossiles.
 - ▶ Effort particulier sur l'énergie solaire, à travers les partenariats bilatéraux et le soutien apporté à l'Alliance solaire internationale (ASI, dont la France est pays cofondateur avec l'Inde), notamment le programme STAR-C (formation d'experts de l'énergie solaire).
 - ▶ Participation active à l'initiative indienne de Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes (CDRI) et invitation à rejoindre l'Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction (Global ABC).

Exemples d'actions

Lutte contre le dérèglement climatique et transition énergétique

- ▶ Mobilisation des pays de la zone, à travers les dialogues bilatéraux, sur la lutte contre le changement climatique, sur les volets de l'atténuation et de l'adaptation et sur des objectifs.
- ▶ Appui à haut niveau à toutes les initiatives de transition des énergies fossiles, en mobilisant sur la sortie du charbon, en particulier pour le Japon,

Renforcement des actions en faveur de la biodiversité

- ▶ Mobilisation des pays de la zone, notamment à travers les dialogues bilatéraux, pour l'adoption d'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité à la COP15.
- ▶ Reconduction de l'initiative Kiwa sur l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité dans le Pacifique.

- ▶ Promotion de la Coalition pour la haute ambition pour la nature et les peuples, en particulier auprès des pays de l'ASEAN.
- ▶ Lancement d'une initiative franco-indienne de moratoire international sur les plastiques à usage unique dans le cadre de l'Année franco-indienne de l'environnement en 2021.

Partenariats sur la gouvernance des océans et sur l'économie bleue

- ▶ Mise en œuvre de partenariats avec les principaux partenaires de la zone sur l'économie bleue, à travers le dialogue maritime notamment avec l'Indonésie et l'Inde, et la coopération dans les enceintes régionales du Pacifique et de l'océan Indien.
- ▶ Participation de la France à Indo-Pacific Oceans Initiative (l'IPOI) en tant que chef de file du pilier « ressources maritimes ».
- ▶ Mobilisation dans la zone des États parties à la négociation « BBNJ » (eaux au-delà des eaux territoriales) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones relevant de la juridiction internationale.

Réponse aux catastrophes naturelles

- ▶ Contribution à l'amélioration des systèmes de détection (CREWS) et des capacités de réponse aux catastrophes naturelles dans le Pacifique (positionnement de stocks humanitaires), les pays de l'ASEAN et le sud-ouest de l'océan Indien.

Valorisation des compétences des territoires français et coopérations régionales

- ▶ Soutien aux partenariats régionaux avec les centres de recherche français implantés dans les territoires, notamment dans le domaine de la gestion des ressources maritimes.
- ▶ Implication accrue au sein du Programme océanien pour l'environnement (PROE).
- ▶ Mise en œuvre du projet franco-japonais d'« observatoire des grands fonds marins » à Nouméa, qui vise à mesurer l'impact du changement climatique et de la pêche sur les écosystèmes marins.

L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'OcéAN INDIEN

L'IOA a adopté à l'unanimité de ses 22 États membres, en septembre 2019, la déclaration de Dacca sur l'économie bleue, qui souligne son rôle dans l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité marine et côtière ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance. Pour les pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien, l'économie bleue est reconnue à la Commission de l'Océan Indien (COI) comme un objectif à promouvoir.

L'économie bleue bénéficie donc d'un cadre institutionnel fort et d'engagements concrets. L'un des principaux groupes de travail de l'IOA lui consacre son activité et la COI est en train d'adopter un Plan d'action régional pour l'économie bleue (PAREB).

La France soutient la mise en pratique des engagements pris en la matière d'économie bleue dans la région. Ce thème est fondamental dans le cadre de la présidence française de la COI (avril 2021-avril 2022) qui appuie les synergies entre la COI et l'IOA. La France, via l'AFD, soutient également l'IOA dans ce domaine en finançant un programme

de renforcement de ses capacités, notamment en matière d'économie bleue (1 million d'euros sur trois ans) démarré en 2019.

En 2021, la France met en œuvre « l'année bleue de l'océan Indien », un programme d'appui à la société civile en matière d'économie bleue, en finançant des projets menés par des ONG locales, tels des journées de nettoyage de plage ou des formations de pêcheurs. Elle a également proposé lors de sa présidence de la COI de fixer le 17 juillet comme journée de l'économie bleue dans l'océan Indien. Par ailleurs, l'AFD soutient, par ses programmes et financements, la protection des aires marines protégées, ainsi que la résilience des espaces côtiers. Un projet de recherche, mené par l'IRD, donnera lieu à la publication début 2022 d'un rapport de recherche sur l'économie bleue dans l'océan Indien transmis à la COI.

La France entend être dans les nations de tête de la lutte contre la pêche illicite non déclarée, non réglementée et contre la surpêche. Elle a lancé une initiative en ce sens pendant le *One Ocean Summit* de Brest en 2022 visant à structurer la réponse des États contre ce fléau. •



▲ Intervention des équipes de la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de l'Union européenne suite au passage du typhon *Haiyan* aux Philippines en 2013.



Cinquième partie -

Le renforcement de l'engagement de l'Union européenne en Indopacifique

Les évolutions stratégiques et économiques en cours dans l'Indopacifique ont des répercussions directes sur la prospérité et la sécurité de l'Union européenne, qui peut apporter des solutions aux défis sécuritaires, économiques et environnementaux auxquels les pays de la zone sont confrontés. C'est pourquoi l'Indopacifique constitue l'une des priorités de l'agenda européen de la France, notamment à travers son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indopacifique qui marque une étape supplémentaire de mobilisation européenne dans cette région stratégique. •

5.1. Présence de l'UE dans la zone

L'UE est déjà très présente dans la région indopacifique, qui constitue la deuxième destination de ses exportations. L'Indopacifique compte cinq de ses partenaires stratégiques et quatre de ses dix principaux partenaires commerciaux. L'UE est par ailleurs le premier investisseur dans la zone et le premier pourvoyeur de coopération en matière de développement. L'engagement de l'UE en Indopacifique est perçu de manière positive et ses grands partenaires dans la région - l'Inde, le Japon, l'ASEAN - souhaitent une implication renforcée de sa part, notamment pour contribuer à la paix et à la stabilité dans la zone, offrir des alternatives de développement et promouvoir un multilatéralisme fondé sur le droit.

Historiquement, la volonté de l'UE d'engager le dialogue avec l'Asie est ancienne : lancé à Bangkok en 1996, le dialogue Europe-Asie dit « ASEM » (Asia Europe Meeting) est le fruit d'une initiative conjointe des anciens dirigeants français et singapourien. Depuis sa fondation, l'ASEM s'est élargie, passant de 25 membres en 1996 à 53 partenaires : 30 pays européens, 21 pays asiatiques et 2 organisations internationales

(l'Union européenne et l'ASEAN). Ce cadre intergouvernemental de dialogue informel favorise des échanges, notamment sur les trois « piliers » politique, économique et financier et socioculturel - ce dernier pilier étant directement pris en charge par la Fondation Asie-Europe (ASEF).

Sur le volet commercial, un accord de partenariat économique (APE) avec le Japon, qui est à ce jour l'accord le plus large en termes de libéralisation des échanges, est entré en vigueur en février 2019. D'autres accords de libre-échange sont entrés en vigueur avec les pays de la zone (Corée du Sud, Singapour et Vietnam), ainsi qu'un APE avec les États du Pacifique. Des négociations sont en cours avec plusieurs partenaires de l'Indopacifique. L'UE devrait en particulier resserrer ses liens commerciaux avec les pays de l'ASEAN, en liaison avec le renforcement de sa présence économique et commerciale dans l'Indopacifique. L'UE continuera aussi de développer ses relations déjà étroites en matière de commerce et d'investissements avec ses partenaires clés dans les chaînes de valeur mondiales comme Taiwan.

Par ailleurs, l'UE s'investit pour développer des coopérations sectorielles concrètes avec ses partenaires : dans le domaine de la connectivité, une stratégie spécifique « Connecter l'Europe et l'Asie » a été lancée en 2018, afin de promouvoir une connectivité durable et de qualité fondée sur les règles et des standards élevés en matière sociale, environnementale et de soutenabilité.

Cette stratégie a guidé l'approche européenne en matière de connectivité, désormais étendue à l'échelle globale depuis 2021. L'UE a par ailleurs conclu des partenariats en matière de connectivité avec le Japon (2019) et l'Inde (2021), et a signé une déclaration dédiée avec l'ASEAN (fin 2020) afin de développer des coopérations concrètes avec ses partenaires, notamment dans la région indopacifique.

Enfin, l'engagement de l'UE se traduit également par sa présence dans les enceintes régionales : elle est devenue en 2021 le premier observateur permanent au sein de la Communauté du Pacifique, et elle est membre du Forum régional de l'ASEAN. L'UE a également développé des coopérations bilatérales dans le cadre de la politique de défense et de sécurité

commune (notamment l'opération ATALANTE de lutte contre la piraterie au large de la Somalie) ou encore à travers le projet ESIWA (Renforcer la coopération en matière de sécurité en et avec l'Asie - Enhancing Security Cooperation in and with Asia). Plus largement, la présence des armées et marines européennes dans la zone fournit des opportunités de coopération complémentaires à l'action de l'UE.

5.2. Une stratégie européenne pour l'Indopacifique

À l'initiative de la France et d'autres États membres comme l'Allemagne et les Pays-Bas (qui ont eux-mêmes adopté, à titre national, des lignes directrices pour l'Indopacifique), des discussions ont été initiées au sein de l'UE en 2020 en vue de l'adoption d'une stratégie européenne ambitieuse pour l'Indopacifique, permettant de mobiliser l'ensemble des instruments européens. Cette réflexion a permis au Conseil de l'UE, le 19 avril 2021, d'adopter formellement des conclusions établissant un nouveau cadre stratégique inclusif pour la zone indopacifique. Dans ces conclusions, le Conseil invite la Commission européenne et le haut représentant/vice-président à travailler à approfondir ces orientations politiques par l'élaboration d'une communication conjointe.

La communication conjointe a été publiée le 16 septembre 2021 (Stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indopacifique). Dans ce document, qui rappelle l'importance stratégique croissante de l'Indopacifique, l'UE s'engage à approfondir des partenariats solides et durables avec les pays et les organisations régionales de la zone, sur la

base de valeurs et de principes partagés, et à promouvoir un ordre international fondé sur les règles, pour faire de l'Indopacifique un espace libre et ouvert.

Dans le cadre de sa stratégie dans l'Indopacifique, l'UE se coordonnera également avec les États-Unis, autre acteur majeur dans la zone, en faisant valoir ses intérêts propres.

Sept priorités sont identifiées dans la communication conjointe :

- **prospérité durable et inclusive** : renforcer les chaînes de valeur, consolider et diversifier les relations commerciales (mise en œuvre des accords commerciaux existants et finalisation des négociations en cours), développer la coopération dans des secteurs stratégiques ; renforcer les règles visant à protéger le commerce international contre les pratiques déloyales, telles que les subventions industrielles, la coercition économique, les transferts de technologie forcés et le vol de propriété intellectuelle ;
- **transition écologique** : collaborer avec les partenaires pour lutter contre le changement climatique (atténuation et adaptation) et contre

la perte de biodiversité, la pollution et d'autres formes de dégradation de l'environnement ;

- **gouvernance des océans** : renforcer la gouvernance des océans dans la région dans le plein respect du droit international, en particulier de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) ; continuer d'aider les partenaires de la région à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et à mettre en œuvre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable ;
- **gouvernance et partenariats numériques** : étendre le réseau de partenariats numériques avec les partenaires de la région indopacifique et explorer les possibilités de nouveaux accords de partenariat numérique ; renforcer la coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation avec des partenaires régionaux partageant les mêmes valeurs dans le cadre du programme Horizon Europe et Erasmus+ ;
- **connectivité** : promouvoir toutes les dimensions de la connectivité

(transport, énergie, numérique, échanges interpersonnels) avec les partenaires de la région indopacifique ; aider les partenaires à mettre en place un environnement réglementaire de qualité et faciliter les financements permettant d'améliorer la connectivité entre l'Europe et la région indopacifique ;

- **sécurité et défense** : promouvoir une architecture régionale en matière de sécurité qui soit ouverte et fondée sur des règles, y compris des lignes de communication maritimes sûres, le renforcement des capacités et une présence navale accrue dans la région indopacifique ; étudier les moyens permettant de renforcer les déploiements navals d'États membres de l'UE dans la région ; soutenir la capacité des partenaires de la région indopacifique à assurer la sûreté maritime ; enfin, faciliter le renforcement des capacités des partenaires en matière de lutte contre la cybercriminalité ;
- **sécurité humaine** : soutenir les systèmes de soins de santé et la préparation aux pandémies dans les pays les moins avancés de la région

indopacifique ; renforcer l'engagement de l'UE en matière de réduction des risques de catastrophe naturelle et de prévention dans la région Indopacifique.

Ce nouveau cadre stratégique européen a été endossé par le Conseil européen des 21 et 22 octobre 2021. Sur le volet infrastructures et connectivité, la stratégie de l'Union européenne bénéficiera directement de la stratégie Global Gateway, annoncée le 1^{er} décembre 2021. L'Indopacifique constitue également une priorité de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022. La stratégie européenne et les partenariats de l'UE avec les pays de la zone seront valorisés notamment lors du Forum ministériel du 22 février 2022, qui rassemblera pour la première fois dans ce format les ministres des Affaires étrangères de l'UE et de l'Indopacifique.

LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE DE L'UE AVEC L'ASEAN

L'UE a noué plusieurs partenariats stratégiques avec des États et organisations affinitaires de l'Indopacifique, au premier rang desquels figure celui avec l'ASEAN. Une nouvelle étape a été franchie, le 1^{er} décembre 2020 avec l'élévation de la relation entre l'UE et l'ASEAN au niveau d'un partenariat stratégique. L'UE et l'ASEAN célèbreront en 2022 le 45^e anniversaire de leur relation bilatérale.

Le partenariat stratégique marque un engagement commun à tenir des sommets réguliers au niveau des dirigeants. Fondé sur des valeurs et principes partagés : le respect du droit international, la promotion du multilatéralisme et le renforcement de la coopération des deux parties, il identifie cinq grandes priorités :

- la coopération sanitaire, incluant la vaccination (l'UE a annoncé un « paquet » de plus de 800 millions d'euros à destination des pays de l'ASEAN) ;

- la promotion d'un commerce fondé sur des règles et une attention particulière portée au développement durable ;
- la promotion d'une connectivité durable et basée sur des règles (adoption de la déclaration conjointe sur la connectivité lors de la 23^e réunion ministérielle de décembre 2020) ;
- la promotion d'un multilatéralisme effectif et d'un ordre international fondé sur les règles ;
- la sécurité, notamment sur les enjeux non traditionnels (sécurité maritime, cybersécurité, lutte contre le terrorisme).

D'autres partenariats stratégiques ont été établis, notamment avec l'Inde (2004), le Japon (2001) et la Corée du Sud (2010). Enfin, l'UE renouvelle le cadre institutionnel et juridique de ses relations avec les États du Pacifique sud. Elle pourra naturellement s'appuyer sur les collectivités françaises de la région pour renforcer ces relations. •

Glossaire

ACRF	Asean Comprehensive Recovery Framework
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
ASEAN.	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AFD	Agence française de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
CDH	Commission des droits de l'homme
CDRI	Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche
COI	Commission de l'océan Indien
CPS	Communauté du Pacifique
ETI	Expert technique international
FANC	Forces armées de la Nouvelle-Calédonie
FAPF	Forces armées en Polynésie française
FASEP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé
FAZSOI	Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien
FIP	Forum des îles du Pacifique
FLE	Français langue étrangère
FLESCO	Français langue de scolarisation

FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants
FP	Fonds Pacifique
IDE	Investissement direct à l'étranger
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IONS	Indian Ocean Naval Symposium
IORA	Indian Ocean Rim Association
IPOI	Indo-Pacific Oceans Initiative
IRD	Institut de recherche pour le développement
PROE	Programme régional océanien pour l'environnement
RCEP	Regional Comprehensive Economic Partnership
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
UMIFRE	Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger
ZEE	Zone économique exclusive

Ambassades à compétence régionale élargie

Ambassade de France aux Fidji : Kiribati, Nauru, Tonga et Tuvalu

Ambassade de France en Inde : Bhoutan

Ambassade de France en Indonésie : Timor oriental

Ambassade de France au Kenya : Somalie

Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : îles Cook et Samoa

Ambassade de France aux Philippines : Micronésie, Marshall et Palaos

Ambassade de France au Sri Lanka : Maldives

Ambassade de France au Vanuatu : Salomon

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

37 quai d'Orsay
75007 Paris

diplomatie.gouv.fr